



HISTOIRE DE LA CRÉATION DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Préparé par
les membres du personnel du Conseil des académies canadiennes

Auteur principal : Stavroula Papadopoulos
Auteurs secondaires : Daniel Munro et Peter Nicholson

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS	2
1. LES DÉBUTS : 1966–2004.....	6
2. VERS LES ACADÉMIES CANADIENNES DES SCIENCES (ACS).....	19
3. CHEFS DE FILE POLITIQUES.....	33
4. INCORPORATION DES ACS	36
5. PÉRIODE DE LATENCE : 2002–2004	41
6. LA RENAISSANCE DES ACS.....	43
7. FINANCEMENT DES ACS	45
8. TRANSITION : d’avril 2005 à février 2006	58
RÉFÉRENCES.....	62
ANNEXES	
Annexe A Personnes interrogées.....	65
Annexe B Liste des participants.....	67
Annexe C Liste des membres	70
Annexe D Membres du conseil des gouverneurs des Académies canadiennes des sciences	71
Annexe E Le rôle d’évaluation des Académies nationales des États-Unis (U.S. National Academies).....	72

Le Conseil des académies canadiennes (le CAC) est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Il a d'abord été constitué, en avril 2002, en société sous le nom Académies canadiennes des sciences (ACS), par trois académies qui sont les membres fondateurs, à savoir la SRC : Les Académies des arts, des lettres et des sciences du Canada, l'Académie canadienne du génie (ACG) et l'Institut canadien de médecine académique (qui est par la suite devenu l'Académie canadienne des sciences de la santé – ACSS). L'objectif du CAC est de gérer le déroulement d'évaluations scientifiques effectuées par des comités d'experts indépendants et qui sont pertinentes pour les questions fondamentales de politique publique. Ces évaluations n'incluent pas de recommandations d'ordre politique, mais font plutôt état des connaissances dont on dispose ainsi que des lacunes qui persistent au sujet des questions scientifiques soumises aux comités. Elles indiquent également de quelle manière les données scientifiques et leurs implications peuvent être pertinentes dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques.

Officiellement, le CAC n'a commencé à exercer son mandat que lorsqu'il a nommé ses premiers dirigeants permanents, soit en février 2006. Toutefois, l'histoire de ses origines et de son développement a commencé bien avant cette date. Les qualités de dirigeant et la persévérance de plusieurs acteurs clés ainsi que l'engagement soutenu des trois académies fondatrices ont mené à l'obtention d'une subvention du gouvernement fédéral de 30 millions de dollars, annoncée dans le cadre du budget de février 2005, laquelle a donné un souffle de vie à cette nouvelle organisation. Cette subvention a ainsi permis aux Académies canadiennes des sciences (plus tard renommées Conseil des

académies canadiennes) de prendre son envol, la vision dont plusieurs avaient fait preuve la décennie précédente se concrétisant enfin.

L'objectif de ce document est de partager l'histoire de la création du CAC – de raconter les événements, de présenter les projets et, qui plus est, de parler de ceux et celles qui ont mis au service de ce projet leur temps, leur talent, leurs efforts et leur enthousiasme. Cette histoire est tirée de l'examen de documents pertinents et est enrichie d'entrevues réalisées avec plusieurs des acteurs clés qui y ont participé¹. La chronologie des principaux événements est résumée dans l'encadré de la page qui suit. Il en résulte, comme pour toute autre histoire, un amalgame de faits ainsi que de souvenirs, d'interprétations et d'opinions des participants.

Le document a été préparé à l'été 2007 par les membres du personnel du Conseil des académies canadiennes sous la houlette de Stavroula Papadopoulou, dont nous reconnaissons avec gratitude l'engagement indéfectible dans ce projet.

Le président,

Peter J. Nicholson

¹ La liste des personnes interrogées se trouve à l'annexe A. Les entrevues ont fourni un échantillon raisonnablement représentatif des principaux acteurs, sans toutefois, évidemment, inclure tous ceux qui ont apporté leur contribution au projet.

Chronologie des principaux événements

- 1966–1993 Le Conseil des sciences du Canada est créé en vertu d'une loi fédérale; éventuellement dissout.
- 1983 Kenneth Hare publie *Acid Deposition in North America*. Révisé par la Société royale du Canada (SRC).
- 1983–2004 Période pendant laquelle des comités d'experts de la SRC publient des rapports.
- 1994 Le comité Segal publie *Report of the National Academy Review Panel*.
- 1996 La publication d'Industrie Canada, *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle*, recommande le recours à des examens effectués par des experts externes et des organismes consultatifs dans le cadre de l'élaboration des politiques.
- 2000 William Leiss signe le mémoire *Providing Independent Expert Advice to Government and the Public: A Memorandum on the Role of National Academies and a Proposal for Canada*.
- Mai 2000 Proposition de la Société royale du Canada (SRC) et de l'Académie canadienne du génie (ACG) : *The National Academies of Canada: Part I, A Proposal to the Government of Canada*.
- Oct. 2000 Table ronde sur la création d'un organisme scientifique national (Aylmer, Québec; 4 et 5 octobre).
- Fév. 2001 L'ACG, la SRC et l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS) soumettent *A Proposal to Create a Council to Provide Independent Expert Assessments of Science, Engineering and Technology Issues for the Government of Canada and for the Public of Canada*.
- Jan. 2002 Le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national publie *A Proposal for the Canadian Academies of Science*.
- Avril 2002 Les Académies canadiennes des sciences (ACS) sont constituées en tant qu'organisation à but non lucratif, mais ne disposent d'aucun financement.
- Avril 2004 Arthur Carty est nommé au poste de conseiller national des sciences.
- Oct. 2004 Le premier ministre Martin fait part de l'intention du gouvernement de financer les Académies canadiennes des sciences (6 octobre 2004).
- Oct. 2004 William Leiss soumet à Industrie Canada l'avant-projet *Canadian Academies of Science, Proposed Annual Steady-State Budget 2005–2015*.
- Fév. 2005 Le budget fédéral octroie 30 millions de dollars aux ACS (23 février 2005).
- Mars 2005 Des négociations ont lieu entre le gouvernement et les ACS au sujet des conditions liées à une entente de financement (février-mars 2005).
- Sept. 2005 Séance inaugurale du conseil des gouverneurs (11 septembre 2005).
- Fév. 2006 Peter J. Nicholson devient président inaugural des ACS (6 février 2006).
- Juin 2006 Les Académies canadiennes des sciences deviennent le Conseil des académies canadiennes (20 juin 2006).

1. LES DÉBUTS : 1966–2004

Le Conseil des sciences du Canada : 1966–1993

L'histoire des évaluations et des conseils d'ordre scientifique au Canada n'est pas connue avec précision. Toutefois, nous savons que parmi les premiers ancêtres du Conseil des académies canadiennes se trouve le Conseil des sciences du Canada (CSC), lequel a été créé par une loi fédérale en 1966. Le CSC avait comme mandat de renseigner le gouvernement et la population au sujet d'occasions et de problèmes potentiels concernant des enjeux scientifiques et technologiques naissants. Il avait aussi pour tâche d'évaluer les ressources du Canada dans ces domaines.

Bien que la loi fédérale régissant le financement du CSC déclarait que les sujets étudiés devaient être déterminés par le gouvernement, il n'en demeure pas moins qu'en pratique, c'est l'organisation elle-même qui trouvait et retenait les sujets. Parmi les différentes tâches qu'il effectuait, le CSC procédait à des analyses documentaires et rédigeait des rapports formels dont il était l'instigateur. Il formulait en outre des recommandations au gouvernement ainsi qu'aux autres intervenants pertinents. De plus, afin d'assurer une participation à la fois des secteurs public et privé, les membres du personnel du CSC organisaient régulièrement des ateliers de travail et des conférences, pour permettre aux différents acteurs de discuter des études en cours ainsi que des études terminées.

En 1993, après avoir passé 27 années à réaliser des évaluations et à prodiguer des conseils d'ordre scientifique au gouvernement, le CSC a été forcé de mettre fin à ses activités, lorsque le gouvernement en place a cessé de soutenir financièrement

l'organisme. Bien que le CSC ait été un organisme de consultation respecté à ses débuts, son ascendant comme sa crédibilité avaient considérablement diminué vers la fin de son existence. Ainsi, à ce moment, il ne réalisait plus d'études originales, ne faisant plus que des analyses documentaires. D'aucuns ont donc commencé à croire que le CSC « avait perdu toute capacité réelle à avoir accès au gouvernement et à l'influencer² ».

En rétrospective – et tel que documenté par le défunt professeur John de la Mothe –, une accumulation de problèmes d'ordre opérationnel et organisationnel aura probablement mené à la fin du CSC. Par exemple, la plupart de ses études les plus importantes se sont conclues par des recommandations à l'attention de plusieurs intervenants différents. De ce manque de focalisation a résulté un impact moindre sur le processus d'élaboration des politiques. En outre, les consultations que tenait le CSC auprès du public et des intervenants, très vastes et coûteuses en temps, faisaient en sorte que la publication de ses rapports était souvent retardée. Ainsi, lorsqu'ils étaient enfin publiés, leur contenu était souvent périmé. L'incapacité du CSC à accueillir du personnel permanent a également contribué à son déclin. Au cours de ses dernières années d'existence, une accumulation de faiblesses peut avoir eu un effet négatif sur la perception qu'avaient les gens du Conseil des sciences, faisant de celui-ci une cible des exercices de compressions budgétaires du gouvernement de 1993³.

Kenneth Hare et les évaluations de la SRC : 1983–1993

C'est en grande partie au défunt Kenneth Hare que l'on doit la participation des premiers instants de la Société royale du Canada (SRC) à la réalisation d'évaluations scientifiques.

² John de la Mothe, « A Dollar Short and a Day Late: A Note on the Demise of the Science Council of Canada. » *Queen's Quarterly* 99 (4), 1992, p. 876.

³ *Ibid.*, p. 875-881.

Le professeur Hare, membre de la SRC, a commencé son éminente carrière en tant que climatologue puis a occupé plusieurs postes importants au sein d'universités, tout au long de sa carrière, dont ceux d'enseignant et doyen des arts et des sciences à l'Université McGill, de président de l'Université de la Colombie-Britannique, de chancelier de l'Université Trent, ainsi que d'enseignant à l'Université de Toronto. M. Hare était un véritable chef de file dans le domaine des sciences environnementales, lui qui s'intéressait tout particulièrement aux changements climatiques, et ce, des décennies avant que le sujet n'acquière la population dont il jouit aujourd'hui.

Au cours des années 1980, les services de M. Hare ont été sollicités par nombre d'agences gouvernementales, pour mener des études sur différentes questions scientifiques. Il est d'ailleurs l'auteur de deux rapports, qu'il a produits sous les auspices de la SRC pour le compte du Service de l'environnement atmosphérique du gouvernement du Canada, en 1983. Bien que la SRC soit officiellement reconnue comme étant à l'origine de ces rapports, la participation de la Société, à ce moment, était toutefois limitée à un examen indépendant du travail de M. Hare par ses pairs. Il en est d'ailleurs demeuré ainsi jusqu'en 1988, lorsque M. Hare a obtenu l'autorisation du gouvernement de l'Ontario de faire participer activement la SRC, non plus seulement en tant qu'organisme d'examen mais également à titre d'organisme chargé de la nomination des comités. Le professeur Hare a en outre été approché par le ministre de l'Énergie de l'Ontario pour diriger une commission chargée de faire rapport sur la sécurité des réacteurs nucléaires canadiens. C'est à la SRC qu'on a confié la tâche de sélectionner les membres du comité d'examen, lequel aurait à se pencher sur le travail de la commission

tout au long de ses travaux. La SRC a aussi aidé M. Hare à sélectionner des employés contractuels pour travailler à diverses tâches dans le cadre de la production de ce rapport.

C'est seulement en 1988, avec la publication du rapport intitulé *Le sida : l'état de la question au pays* (deux volumes), que la SRC a commencé à produire des rapports de façon autonome, sans la participation de M. Hare. Ainsi, à la fin de la décennie, M. Hare et la SRC avaient réussi à bâtir à cette organisation une solide réputation à titre d'organisme d'examen indépendant (voir l'encadré 1). À ce moment, le gouvernement a commencé à faire appel directement à la SRC pour mener des études. Malgré le fait que M. Hare continuait à participer à plusieurs de ces études, il n'était plus le seul « en affaires⁴ ».

⁴ Michael Dence, *Providing Independent Expert Advice: Summary of studies facilitated or directed by the RSC (1980-1995)*. La Société royale du Canada, 2000, p. 2-5.

Encadré 1
Quelques études et rapports de la SRC : 1983–1989

Acid Deposition in North America, 1983. F.K. Hare. Service de l'environnement atmosphérique. Rapport rédigé par F.K. Hare portant sur la pollution acide, afin de mieux comprendre le problème dans un contexte de relations Canada–États-Unis. Révisé par la SRC.

Long-range Transport of Airborne Pollutants in North America, 1984. F.K. Hare. Service de l'environnement atmosphérique. Enquête sur le transport des polluants atmosphériques à travers l'Amérique du Nord. Révisé par la SRC.

The Great Lakes Water Quality Agreement: An Evolving Instrument for Ecosystem Management, 1985. O.L. Loucks et H.A. Regier. La Fondation Donner. Étude conjointe États-Unis–Canada revue et approuvée par la SRC, au Canada, et par l'Académie nationale des sciences, aux États-Unis.

Lead in Gasoline: a Review of the Canadian Policy Issue = Du plomb dans l'essence : Étude pour une politique au Canada, 1985. F.K. Hare. Environnement Canada. Une revue des politiques canadiennes concernant le plomb dans l'essence.

Lead in Gasoline: Alternatives to Lead in Gasoline (conclusions en français), 1986. F.K. Hare. Environnement Canada. Examen des enjeux liés au plomb dans l'essence et des solutions de remplacement.

Lead in the Canadian Environment: Science and Regulation (Final Report) = Le plomb dans l'environnement au Canada : science et réglementation (rapport final), 1986. F.K. Hare. Environnement Canada. Examen général concernant le plomb dans l'environnement canadien.

The Safety of Ontario's Nuclear Power Reactors: A Scientific and Technical Review (deux volumes), 1988. F.K. Hare. Ministère de l'Énergie de l'Ontario. Une évaluation de la sécurité des réacteurs nucléaires de puissance de l'Ontario.

Le sida : état de la question au pays (deux volumes), 1988. M. Chrétien et H. Krever. Le Centre fédéral sur le sida. Regard sur les enjeux sociaux, économiques et en matière de recherche médicale touchant le sida.

Review of Studies of Health Effects of Long Range Transport of Air Pollutants, 1988. P.T. Macklem, D.V. Bates, J. Hanley, P. Liroy. Santé Canada. Une évaluation du bureau mis en place par Santé Canada pour surveiller les effets sur la santé de la pollution atmosphérique et des recommandations à ce sujet. (Le bureau a été créé en réponse au rapport de F.K. Hare sur les polluants atmosphériques, publié en 1984.)

Canada and the Changing Atmosphere = Le Canada et l'atmosphère en évolution, 1989. F.K. Hare. Service de l'environnement atmosphérique. Regard sur les phénomènes environnementaux qui ont des répercussions sur l'atmosphère au pays.

Tobacco, Nicotine, and Addiction / Tabac, nicotine et toxicomanie, 1989. Harold Kalant. Santé Canada. Une évaluation des effets du tabac et de la nicotine sur la dépendance. Les conclusions étaient destinées à être utilisées en cour par le gouvernement contre l'industrie du tabac.

Les premières discussions au sujet d'une organisation indépendante chargée de mener des évaluations scientifiques

Malheureusement pour la SRC, son ambition de devenir un organisme d'examen et d'évaluation attitré du gouvernement était sur le point d'être freinée :

À la fin des années 1980, certains signes indiquaient que le gouvernement du Canada était sur le point de confier à la SRC, en quelque sorte, un rôle national, comme cela existait communément au sein d'autres pays. Malheureusement, les choses se sont détériorées par la suite, résultat d'un projet mal avisé pour lequel la SRC avait obtenu un contrat fédéral de 1 million de dollars par an pour chacune des cinq années (1988–1993), afin de fournir un certain nombre de « services ». Cet événement a fait disparaître la bienveillance durement gagnée au cours de la décennie précédente⁵.

En 1992, le ministre des Sciences, William Winegard, a mis en place un comité, présidé par M. Brian Segal⁶, afin qu'il conseille le gouvernement à savoir : (i) si le gouvernement devait soutenir la création d'une académie nationale au Canada et, le cas échéant (ii), si la SRC était apte à remplir ce rôle⁷.

Le comité Segal a fondé ses recommandations sur une analyse des académies nationales aux États-Unis et en Europe, une évaluation du mandat de nombreuses organisations canadiennes existantes ainsi qu'un rapport d'évaluation portant sur le soutien apporté par Industrie Canada à la SRC entre 1988–1993. Le comité a conclu que le Canada avait effectivement besoin d'une académie nationale, mais que la SRC n'était pas indiquée pour remplir ce rôle, et ce, pour différentes raisons. La décision de ne pas recommander la SRC en tant qu'académie nationale du Canada a été en grande partie

⁵ William Leiss, *Development of the Expert Panel Process in Canada 1995 – 2005: A report commissioned by the Council of Canadian Academies*, février 2007, p. 6.

⁶ Brian Segal était, à ce moment, éditeur de la revue *Maclean's*. Il était également président sortant de l'Université de Guelph. Parmi les autres membres du comité, on compte : William Cochrane (président, W.A. Cochrane & Associates Inc.), Bartha Maria Knoppers (professeure agrégée, Faculté de droit, Université McGill), Julia Levy (première vice-présidente aux affaires scientifiques et conseillère scientifique en chef, Quadra Logic Technologies Inc.), Arthur May (président, Université Memorial de Terre-Neuve), John Panabaker (ancien président-directeur général de La Mutuelle du Canada), Jean-Guy Paquet (président, Laurentian Life) et Mary Clutter (directrice adjointe, Sciences biologiques, Fondation nationale des sciences).

⁷ Brian Segal, *Report of the National Academy Review Panel*, 1994, p. 1.

documentée à partir d'un rapport commandé par Industrie Canada et publié en décembre 1993, intitulé *Final Report: Evaluation of Industry Canada's Support to the Royal Society of Canada*. Pour appuyer cette décision, le comité Segal cite : (i) un différend antérieur entre Industrie Canada et la SRC concernant la façon dont l'argent d'une subvention a été dépensé (c'est-à-dire la subvention de 5 millions de dollars pour la période de 1988–1993 mentionnée dans les observations de William Leiss et dont il a été question précédemment); (ii) un point de vue voulant que la SRC ne fût ni assez multisectorielle – puisqu'essentiellement, seuls les universitaires et les chercheurs étaient nommés membres –, ni suffisamment multidisciplinaire.

Les représentants gouvernementaux souhaitaient la mise en place d'un organisme d'évaluation qui serait le plus largement représentatif possible. Étant donné les profondes répercussions qu'ont la science et la technologie sur la vie des gens, ces représentants croyaient qu'il était nécessaire de pouvoir compter sur une vaste expertise pour arriver à prendre des décisions responsables concernant la façon d'aborder et de gérer ces répercussions. John de la Mothe met d'ailleurs l'accent sur l'importance grandissante de comprendre les enjeux liés aux sciences et aux technologies, dans *Using Knowledge to Advantage: A Discussion Paper*⁸ :

Les Canadiens seront de plus en plus préoccupés. Non seulement chercheront-ils à comprendre et à donner un sens à ces progrès rapides en matière de connaissances, à des fins de choix de carrière, d'éducation et d'alphabetisation, mais ils seront également préoccupés par ce que la science et la technologie peuvent leur dévoiler au sujet des problèmes qui touchent leur santé, leur sécurité et l'environnement.

Les décideurs canadiens de même que les analystes auront de plus en plus besoin de comprendre les défis potentiels et leurs répercussions, afin de concevoir des cadres de réglementation et des normes appropriés, d'adapter les régimes de la propriété

⁸ Ce document a été envoyé aux participants à la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national avant leur rencontre des 4 et 5 octobre 2000, à Aylmer, au Québec (voir le chapitre 2 pour en savoir davantage sur les discussions des participants à cette table ronde).

intellectuelle, d'influencer le droit international de l'environnement et de répondre à d'autres exigences gouvernementales.

Les gestionnaires industriels et les directeurs d'entreprises devront pouvoir se baser sur des évaluations pour être capables de prévoir, de faire face et de s'adapter aux obstacles, aux effets scientifiques imprévus ainsi qu'aux préoccupations des consommateurs et des groupes environnementaux.

Les évaluations d'experts, multidisciplinaires et plurilatérales, peuvent nous renseigner sur notre savoir et sur les lacunes au sujet des connaissances qui sous-tendent une question. Elles sont fondées sur une expertise reconnue dans différents domaines et une compréhension des pratiques exemplaires. Les évaluations nous permettront d'interroger des décisions, nous aidant ainsi à trouver un terrain d'entente entre les intérêts divergents, nous guidant dans le cadre de recherches futures et nous permettant de mieux gérer les risques et de prendre des décisions éclairées⁹.

Comme le mentionne un haut fonctionnaire qui a participé au projet, à l'époque : « Le projet [de créer une académie nationale] a été mené à bien parce qu'il existait un besoin d'avoir une organisation multidisciplinaire capable d'effectuer des évaluations indépendantes – nous devons nous assurer que l'argent sera bel et bien affecté à soutenir cet objectif précis¹⁰ ».

À la suite de la publication du rapport du comité Segal, en 1994, l'idée de créer une académie nationale spécialisée dans les évaluations scientifiques a commencé à prendre forme. On souhaitait alors la mise en place d'une organisation qui obtiendrait une certaine crédibilité en raison de son indépendance et de son expertise, et ainsi, qui serait en mesure de stimuler l'intérêt du public pour les enjeux d'ordre scientifique et de lui permettre de comprendre ces enjeux. William Leiss et John Cairney, deux éminents universitaires enseignant à l'École d'études politiques de l'Université Queen's, ont noté que deux éléments étaient nécessaires pour atteindre ces objectifs : (i) « l'adhésion à un

⁹ John de la Mothe, *Using Knowledge to Advantage*, p. 3.

¹⁰ À moins d'indication contraire, toutes les citations et les commentaires attribués à des « représentants gouvernementaux » sont tirées des entrevues réalisées par Stavroula Papadopoulou, au nom du Conseil des académies canadiennes, en juillet et en août 2007 (voir l'annexe A).

ensemble de procédures détaillées, pertinentes et largement reconnues qui régira le processus [d'évaluation] du comité » et (ii) une organisation qui soit « indépendante du gouvernement et de tout groupe d'intérêt¹¹ ». Selon eux, ces éléments étaient essentiels pour que l'organisation puisse produire des rapports exacts, tout particulièrement dans les domaines scientifique et technologique, au sein desquels les risques et les risques-avantages sont élevés.

L'expérience d'évaluation de la SRC : 1995–2004

Après avoir réalisé son étude de faisabilité sur les comités d'experts (*Feasibility Study on Expert Panels*), en 1995, M. Leiss a remis le rapport à Robert Haynes, alors président de la SRC. Celui-ci s'est montré très enthousiaste et a décidé de former un comité sur les groupes d'experts au sein de la SRC, présidé par M. Leiss. Le premier mandat du comité a été de produire un manuel des procédures destiné à régir les futurs comités d'experts menés par la SRC. Il incombait également à ce comité de choisir les membres des comités d'experts et les présidents de ces comités, pour veiller à l'adhésion de tous les membres des comités d'experts aux règles de procédures¹².

De 1995 à 2004 – période pendant laquelle le *Manuel des procédures* a été rédigé –, la SRC a procédé à de nombreux travaux d'évaluation et réalisé plusieurs études, conformes aux lignes directrices mises en place par le comité (voir l'encadré 2). Malgré tout, en 1999, il était déjà évident pour la SRC qu'elle ne pourrait continuer de mener ses évaluations de la même façon, la procédure *ad hoc* n'étant pas viable.

¹¹ William Leiss et John Cairney, *Feasibility Study on Expert Panels*. Série de documents de travail 95-3. Département de politique environnementale, École d'études politiques, Université Queen's, 1995, p. 10.

¹² Leiss, *Development of the Expert Panel Process*, p. 12-19.

Traiter chaque requête comme un contrat unique – bien que pratique pour les parrains potentiels des études – imposait un fardeau insoutenable à la Société et à son personnel. L'absence de continuité faisait en sorte qu'il était impossible d'embaucher et de former des gens sur une base permanente. Nombre des principales responsabilités, comme la sélection des membres des comités d'experts, exigent des compétences particulières et une subtilité de jugement qu'il est difficile d'acquérir rapidement. La mémoire organisationnelle ainsi que l'expérience de la SRC étaient fragiles et susceptibles d'être perturbées à tout moment... Les dirigeants de la SRC étaient par ailleurs tous très conscients du niveau élevé en matière de « qualité du produit » établi par les groupes homologues sur la scène internationale, de même que de l'impasse que créait le fait de pouvoir compter sur très peu de personnel qualifié, ce qui présentait un risque omniprésent de faire une erreur importante, et ce, simplement parce que personne n'aurait été disponible au moment décisif¹³.

Cette constatation a incité M. Leiss à soumettre une proposition au gouvernement du Canada, en mai 2000, demandant un financement soutenu pour appuyer le travail d'évaluation de la SRC (voir le chapitre 2).

Examen des politiques du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie

En juin 1994, à la suite de l'élection d'un nouveau gouvernement, le ministre de l'Industrie, John Manley, ainsi que le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement, Jon Gerrard, ont demandé un examen en profondeur des politiques fédérales en matière de sciences et de technologie. L'objectif de cet exercice était de mettre en place une stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie qui aiderait le pays à tirer parti du mouvement de l'économie mondiale vers les industries fondées sur les connaissances. Le processus d'examen comportait trois grands volets :

- (i) un examen interne de tous les ministères fédéraux liés aux sciences, (ii) une évaluation indépendante par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie¹⁴, et (iii) une série de consultations auprès des Canadiens intéressés¹⁵.

¹³ Leiss, *Development of the Expert Panel Process*, p. 21-22.

¹⁴ Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (CCNST) a été créé en 1987 pour conseiller le premier ministre et a été présidé par le premier ministre Mulroney. En 1995, le premier ministre Chrétien a remplacé le CCNST par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST).

L'une des nombreuses recommandations du rapport, intitulé *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale*, est la création de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes de gouvernance en matière de sciences et de technologie. Comparant le Canada aux autres pays du G7, le rapport indique que le système fédéral de gouvernance en matière de sciences et de technologie devrait inclure des dispositions sur le recours à une expertise externe. De plus, dans le cas de questions qui touchent plusieurs ministères, le rapport recommande que l'appui provienne d'organismes consultatifs externes, afin d'améliorer la coordination des activités dans le domaine des sciences et de la technologie au sein des ministères et des agences fédérales. Enfin, le rapport suggère que tous les ministères qui traitent de questions liées aux sciences et à la technologie devraient avoir recours à des « examens d'experts et à des organismes consultatifs, afin d'assurer l'excellence et l'intérêt scientifiques¹⁶ ». Le rapport indique clairement qu'au moment de sa publication, en 1996, le gouvernement était déjà sensible aux discussions en cours concernant le recours à une expertise indépendante dans le but de guider les décisions politiques d'ordre scientifique.

La principale différence entre les deux instances est que les conclusions du CCNST étaient rendues publiques alors celles du nouveau CCST ne l'étaient plus.

¹⁵ *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale*. Ottawa. Industrie Canada, 1996, p. 1.

¹⁶ *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : Sommaire*. Ottawa. Industrie Canada, 1996, p. 5-7.

Encadré 2

Comités d'experts de la SRC : 1996–2004

A Review of the INSERM Report on the Health Effects of Exposure to Asbestos, 1996. Santé Canada. La SRC avait été mandatée pour examiner le rapport français intitulé *Effets sur la santé des principaux types d'exposition à l'amiante*, lequel avait été publié par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (l'Inserm) de France.

Recommandations concernant l'avenir de la colonie de primates de Santé Canada, 1997. Santé Canada. Le comité était chargé de présenter les arguments pour et contre le maintien de la colonie d'élevage de macaques du gouvernement à des fins expérimentales.

Examen des risques potentiels pour la santé humaine associés aux champs de radiofréquences produits par les dispositifs de télécommunications sans fil, 1999. Santé Canada. Le comité d'experts s'est penché sur les risques potentiels pour la santé liés à l'exposition aux champs de radiofréquences produits par les dispositifs de télécommunications sans fil existants et émergents.

Éléments de précaution : recommandations pour la réglementation de la biotechnologie alimentaire au Canada, 2001. Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada. Le mandat du comité d'experts était de fournir des conseils sur une série de questions portant sur la sécurité des nouveaux produits alimentaires issus de nouvelles technologies d'ingénierie génétique.

Rapport du Groupe d'experts pour examiner les normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone, 2001. Plusieurs parrains : le Conseil canadien des ministres de l'environnement, pour le Comité fédéral/provincial/territorial de développement des normes pancanadiennes relatives aux particules et à l'ozone ainsi que son groupe cadre de conseillers formé d'intervenants de l'industrie et du milieu non gouvernemental, dont des organisations environnementales, commerciales, autochtones et du domaine de la santé. Ce rapport aborde la validité des aspects de la modélisation socio-économique du processus de développement des normes pancanadiennes.

International Expert Panel to Review Impacts of Research Infrastructure Investments made by the Canada Foundation for Innovation (FCI), 2001. Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Un comité international a été formé par la SRC (en collaboration avec l'Académie canadienne du génie et l'Institut canadien de médecine académique) pour évaluer l'impact des programmes de la FCI à ce jour.

Follow-up Report on the Health Canada Non-Human Primate Colony, 2003. Santé Canada. Un rapport pour déterminer si Santé Canada a mis en place les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées par le comité d'experts en 1997.

Rapport du groupe d'experts sur des questions scientifiques reliées aux activités pétrolières et gazières au large des côtes de la Colombie-Britannique, 2004. Ressources naturelles Canada. Examen des questions scientifiques liées aux activités pétrolières et gazières au large des côtes de la C.-B.

Conférence mondiale sur les sciences, à Budapest, en juin 1999

La Conférence mondiale sur les sciences de 1999 a été organisée par l'UNESCO et le Conseil international pour la science (CIUS). Arthur Carty, alors président du Conseil national de recherches du Canada, était à la tête d'une délégation canadienne composée de 20 personnes, dont certaines étaient heurtées par le fait que la plupart des pays développés présents avaient publiquement fondé des académies nationales qui représentaient les institutions scientifiques de leur pays, alors que ce n'était pas le cas pour le Canada. Ils croyaient que sans un organisme de ce type, le Canada n'était pas seulement à part, mais désavantagé en regard de ses homologues. Au sujet de son expérience en tant que délégué canadien, Tom Brzustowski a écrit :

La SRC et l'ACG ont certainement toutes deux la capacité intellectuelle de représenter la communauté scientifique canadienne et celle du génie dans le cadre de débats nationaux, de même que de fournir au gouvernement des avis indépendants qui soient convaincants sur des questions de premier plan qu'elles ont elles-mêmes déterminées. Toutefois, elles ne possèdent pas les ressources ni l'attention de la population nécessaires pour jouer ces rôles... Le Canada n'a pas de voix nationale officielle représentant les sciences et le génie canadiens qui soit comparable à celle des autres pays. Ainsi, le Canada est peut-être dépourvu de la capacité institutionnelle requise pour traiter des grands enjeux concernant les sciences et la société (p. ex., les risques technologiques) de façon équilibrée¹⁷.

Lorsque William Leiss a été nommé président de la SRC, en 2000 – un poste qui lui offrait une plateforme idéale pour promouvoir sa perception d'un organisme d'évaluation scientifique crédible et viable –, plusieurs œuvrant dans le domaine des politiques publiques partageaient déjà son opinion, à savoir que le Canada aurait dû pouvoir compter sur une telle organisation depuis longtemps.

¹⁷ Tom Brzustowski, *The World Conference on Science in Budapest, 1999*, p. 2-3. M. Brzustowski a été nommé président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en octobre 1995, un poste qu'il a occupé jusqu'en 2004. Il est actuellement membre du comité consultatif scientifique du Conseil des académies canadiennes.

2. VERS LES ACADÉMIES CANADIENNES DES SCIENCES (ACS)

Entre 2000 et 2002, de nombreuses propositions concernant la création d'une académie nationale ont été soumises au gouvernement fédéral. La première d'entre elles a été préparée par le professeur William Leiss et soumise au nom de la SRC au ministre de l'Industrie, John Manley, et à Gilbert Normand, qui a succédé à Jon Gerrard en tant que secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement.

Le caractère non viable des conditions dans lesquelles la SRC menait ses évaluations était une source de motivation pour M. Leiss, qui souhaitait que sa proposition permette de faire progresser le dossier. Selon M. Leiss, le problème le plus important concernait « le financement *ad hoc* que recevait la SRC pour mener des évaluations d'experts, de même qu'une incapacité à pouvoir compter sur des comités permanents qualifiés qui soient en mesure de contribuer à la sélection des comités et au développement des sujets à étudier¹⁸ ».

Initialement, la proposition a été faite uniquement au nom de la SRC. Celle-ci reflétait la conviction qu'avait M. Leiss que la SRC était le seul organisme qualifié pour mener des évaluations scientifiques puisque, à ce moment, elle était la seule organisation au Canada possédant l'expérience requise¹⁹. Des discussions entre M. Leiss et Gilbert Normand sont à l'origine de l'idée d'inclure l'Académie canadienne du génie (ACG). Durant toute la période pendant laquelle il a été secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement, M. Normand s'est fait le principal défenseur politique d'un organisme d'évaluation scientifique.

¹⁸ William Leiss, *Providing Independent Expert Advice to Government and the Public: A Memorandum on the Role of National Academies and a Proposal for Canada. Part II: A Memorandum on the Role of National Academies*. Ottawa, la Société royale du Canada, 2000, p. 6.

¹⁹ Leiss, *Development of the Expert Panel Process*, p. 22-23.

Avec la participation de l'ACG, la proposition a été revue avant d'être soumise officiellement au gouvernement, le 4 mai 2000, sous le titre *The National Academies of Canada: Part I, A Proposal to the Government of Canada*. La première version de la proposition – celle qui avait été faite uniquement au nom de la SRC – suggérait la gestion directe des fonds par la SRC. Toutefois, avec l'arrivée de l'ACG, il a été décidé qu'« une tierce entité devrait être créée afin de servir les objectifs communs de chaque groupe, tout en garantissant l'identité de chacune des deux académies²⁰ ». Il a donc été proposé que le partenariat formé par la SRC et l'ACG soit à la tête d'une nouvelle organisation constituée en personne morale, nommée Académies nationales du Canada (ANC), laquelle exécuterait des tâches similaires à celles des académies nationales existant ailleurs dans le monde. L'ANC devait être constituée de quatre membres : les trois sections de la SRC – l'Académie des lettres et des sciences humaines, l'Academy of Humanities and Social Sciences et l'Académie des sciences – ainsi que l'Académie canadienne du génie. Les objectifs du nouvel organisme seraient de :

- fournir des avis d'experts indépendants au gouvernement et au public;
- agir à titre de secrétariat afin de soutenir les associations membres dans l'exercice de leurs fonctions administratives;
- participer aux activités conjointes des académies nationales du monde.

Pour leur part, les académies membres devraient « s'assurer de conserver leur image, leur mission et leur structure organisationnelle²¹ ».

La proposition comprenait un aperçu des besoins budgétaires et en matière de personnel de l'ANC. Le secrétariat serait composé de quatre employés à plein temps, lesquels seraient appuyés par le personnel de la SRC et de l'ACG, qui travaillerait pour

²⁰ Leiss, *Development of the Expert Panel Process Canada*, p. 24.

²¹ *Ibid.*, p. 4.

l'ANC à temps partiel. Il a été suggéré que les membres du personnel du secrétariat servent d'appui principal aux groupes d'experts. Cet organisme serait composé de huit membres du personnel chargés d'apporter un soutien aux activités d'un comité sur les groupes d'experts ainsi que des conseils scientifiques, en plus de soutenir le travail des groupes d'experts eux-mêmes (il avait été présumé qu'au moins cinq groupes seraient actifs simultanément). Ainsi, l'ANC aurait 12 employés permanents et pourrait compter sur quelques employés détachés, à temps partiel, de la SRC et de l'ACG.

L'ANC comprendrait en outre 15 différents « comités », selon les domaines d'expertise²². « Les comités sont responsables de mettre en place des politiques en respectant les domaines d'expertise actuels, de déterminer les problèmes pertinents d'un point de vue politique au sein de leur domaine d'expertise et qui pourraient mener à la nomination de comités d'experts, ainsi que d'assister le comité sur les groupes d'experts dans le cadre de ses fonctions de supervision²³ ». Enfin, le comité sur les groupes d'experts agirait en tant qu'organisme de surveillance et de gestion, afin d'assurer que les membres des comités d'experts adhèrent aux normes de l'ANC²⁴. Les présidents de chacun des comités siègeraient au comité sur les groupes d'experts, en plus des membres possédant une grande expérience en matière de réalisation d'évaluations. Dans la

²² Les 15 comités proposés par M. Leiss étaient les suivants : sciences biologiques; sciences chimiques; sciences physiques; sciences de la terre, de la mer et atmosphériques; génie civil, mécanique et biomédical; génie électrique et informatique; génie chimique et métallurgique; mathématiques et statistiques; épidémiologie; toxicologie; évaluation et gestion des risques; services juridiques, politiques et administratifs; sciences sociales; culture, lettres et sciences humaines.

²³ Leiss, *The National Academies of Canada: Part I, A Proposal to the Government of Canada*, p. -7.

²⁴ Ce modèle ressemble grandement à celui des Académies nationales mises en place aux États-Unis. Le Conseil national de recherches (NRC) – l'organisme d'évaluation de l'Académie nationale des sciences (NAS) et de l'Académie nationale du génie (NAE) – comprend plusieurs comités, regroupés en cinq sections principales, ainsi qu'un organisme central lié à l'Institut de médecine (IOM). Cette organisation exploitante est supervisée par le conseil d'administration du Conseil national de recherches, lequel est dirigé par les présidents de la NAS, de la NAE et de l'IOM, entre autres. Dans le modèle canadien proposé, le comité sur les groupes d'experts était analogue au conseil d'administration du Conseil national de recherches.

proposition, on prévoyait un budget de fonctionnement annuel d'environ 2,1 millions de dollars pour le personnel auxiliaire et les dépenses liées aux comités d'experts²⁵.

La seconde partie de la proposition soumise en mai 2000 consistait en un exposé de M. Leiss portant sur le rôle des Académies nationales, intitulé *Providing Independent Expert Advice to Government and the Public: A Memorandum on the Role of National Academies and a Proposal for Canada*. Ce mémoire portait sur les besoins qu'aurait la SRC dans l'éventualité où elle deviendrait l'équivalent des autres académies nationales du monde, notamment celles des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France²⁶.

La proposition de M. Leiss a retenu l'attention de plusieurs d'entre ceux qui, plus tard, allaient contribuer à promouvoir et à concevoir le développement d'un nouvel organisme d'évaluation scientifique. D'ailleurs, Philip Cockshutt a exprimé un point de vue largement répandu lorsqu'il a affirmé : « Les Académies canadiennes des sciences (maintenant le Conseil des académies canadiennes) n'auraient jamais existé, n'eût été de la vision et de la détermination de Bill Leiss²⁷ ».

Les représentants gouvernementaux, toutefois, ne se sont pas laissés convaincre rapidement par cette proposition. À première vue, la proposition conjointe de la SRC et de l'ACG a semblé être « élitiste » à plusieurs personnes au sein du gouvernement et, par conséquent, inappropriée pour obtenir l'appui des contribuables. Ainsi, dès le début, il y a eu une certaine réticence à permettre à la SRC et à l'ACG de contrôler l'argent provenant

²⁵ Leiss, *The National Academies of Canada: Part I, A Proposal to the Government of Canada*, p. 9.

²⁶ C'est dans cette partie de la proposition que M. Leiss a mentionné les difficultés qu'a éprouvées la SRC à mener des évaluations sans pouvoir compter sur un financement suffisant, qui lui aurait permis de retenir les services de personnel qualifié sur une base permanente.

²⁷ Entretien avec Philip Cockshutt. M. Cockshutt a été directeur général de l'Académie canadienne du génie de 2000–2006. Il a participé à la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national. M. Cockshutt était aussi membre du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. En 2004–2005, il était l'agent de liaison officiel entre les trois académies membres et le gouvernement. Il a en outre été membre du groupe de travail chargé de la mise en œuvre, en 2004, puis président intérimaire des ACS du 13 février 2005 au 11 septembre 2005.

du public, qui serait destiné à la nouvelle institution. Le gouvernement avait d'ailleurs déjà fait cesser les activités de différents organismes consultatifs, dont le Conseil des sciences et le Conseil économique du Canada. Les fonctionnaires qui ont travaillé à ce dossier croient que l'organisation proposée par M. Leiss n'était, en fait, pas réellement différente des organismes que le gouvernement avait cessé de financer. De plus, les représentants d'Industrie Canada supervisaient déjà de nombreux organismes consultatifs scientifiques politiques et étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'en créer un supplémentaire²⁸. D'autres ne croyaient simplement pas qu'il existait un réel besoin de créer et de financer une nouvelle organisation chargée de réaliser des évaluations scientifiques, alors que la SRC avait déjà fait des progrès considérables en la matière et qu'elle devenait de plus en plus crédible dans ce rôle. Les réserves du gouvernement ont été présentées officiellement par le ministre de l'Industrie, John Manley, dans une lettre adressée à M. Leiss et portant sur la proposition soumise par la SRC et l'ACG :

Le processus actuel de type « paiement à l'utilisation » nous assure que les comités sont formés uniquement lorsqu'il y a un besoin. Votre proposition ne démontre pas clairement les avantages pour le gouvernement fédéral de modifier cette approche. L'attribution d'une capacité permanente créerait-elle une demande artificielle en matière de comités? De quelle manière une telle capacité continue se marierait-elle aux processus de consultation en place, tant en ce qui a trait au soutien des ministères d'ordre scientifique qu'aux organismes de nature horizontale (p. ex., le Conseil consultatif des sciences et de la technologie et le Conseil d'experts en sciences et en technologie)²⁹?

Au même moment, certaines personnes au sein du gouvernement, ayant perçu la valeur de la proposition de M. Leiss, ont décidé de réfléchir à la façon de faire changer d'avis leurs collègues réticents.

²⁸ Sont inclus le Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST), le Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST) et le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB), entre autres.

²⁹ John Manley. Lettre à William Leiss, 9 mai 2000.

Table ronde pour la création d'un organisme scientifique national

La proposition soumise par la SRC et l'ACG a obtenu l'appui de Gilbert Normand, donnant ainsi au projet le soutien politique dont il avait besoin pour aller de l'avant. Ainsi, à l'initiative du ministre Normand, une conférence nationale a eu lieu à Aylmer, au Québec, les 4 et 5 octobre 2000. L'objectif de la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national était « d'atteindre un consensus à savoir si le gouvernement du Canada et les Canadiens pourraient être bien servis par la création d'une académie nationale crédible indépendante des sciences, des lettres et des sciences humaines, et de discuter des différents enjeux liés à la création d'un tel organisme³⁰ ». Quatre-vingt-quatorze personnes, à titre individuel, comme représentants d'organisations et d'académies scientifiques ou à titre d'intervenants de l'industrie sont venues de partout dans le monde pour participer à la table ronde³¹.

Les participants ont convenu :

- qu'il existait bel et bien un besoin de créer une académie nationale crédible et indépendante, laquelle pourrait compter sur un financement adéquat et des ressources suffisantes;
- que les évaluations serviraient à comprendre les répercussions des sciences et de la technologie sur la société et qu'elles fourniraient « un noyau de connaissances déterminant ce que nous savons et ce que nous ne savons pas »;
- que les évaluations n'appuieraient aucun produit et aucune politique;
- que l'organisation devrait « mettre l'accent sur la communication et la diffusion de l'information » de même que sur l'éducation du public aux questions scientifiques;
- que l'organisation devrait être indépendante, multidisciplinaire et multilatérale;
- qu'il était primordial que l'organisation joue un rôle proactif en réponse aux enjeux politiques plutôt que d'agir uniquement en réaction à ceux-ci;

³⁰ Table ronde pour la création d'un organisme scientifique national. *Using Knowledge to Advantage: The Need for a National Science Organization*. Compte-rendu des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national, à Aylmer, les 4 et 5 octobre 2000, p. 1.

³¹ Voir l'annexe B pour la liste des participants à la table ronde.

- qu'un modèle de financement sous forme de fonds de dotation serait le plus approprié, tout en permettant à l'organisation de fonctionner sans lien de dépendance avec le gouvernement et l'industrie. Son indépendance accroîtrait en outre la crédibilité de l'organisation³².

Les participants à la table ronde ne sont toutefois pas parvenus à une entente au sujet de la structure de l'organisation proposée. Alors que certains défendaient l'idée de mettre en place une organisation entièrement nouvelle, d'autres préconisaient que l'organisation scientifique nationale proposée soit créée à partir du mandat d'un organisme existant. D'autres encore soutenaient l'idée d'un organisme-cadre reposant sur de larges assises, qui serait en fait « la consolidation des organisations existantes, à qui on donnerait des mandats élargis et séparés et qui seraient dotées d'une nouvelle structure de gouvernance³³ ». Les participants n'ont pas davantage obtenu de consensus à savoir qui devrait participer aux évaluations. Certains étaient d'avis que seuls les experts scientifiques devaient réaliser les évaluations, alors que d'autres souhaitaient la participation de tous les groupes d'intervenants³⁴.

C'est à cette table ronde que le gouvernement a, pour la première fois, formulé ses attentes de façon officielle à l'égard de la création d'une nouvelle organisation scientifique nationale. Dans un important discours livré dans le cadre de cette table ronde, Marie Tobin – alors à la tête de la Direction générale de la politique d'innovation d'Industrie Canada – a indiqué que le gouvernement était favorable à soutenir la création d'une nouvelle organisation destinée à mener des *évaluations* scientifiques, mais qu'il ne souhaitait pas la mise en place d'un autre groupe de revendication. Mme Tobin a aussi défini de façon précise ce que signifiait le terme « évaluation » pour le gouvernement :

³² Organisation scientifique nationale, *Using Knowledge to Advantage*, p. 1-2.

³³ *Ibid.*, p. 9-10.

³⁴ *Ibid.*, p. 2.

D'abord, une évaluation n'est pas un avis. Il existe déjà plusieurs institutions, agences, comités et organisations qui conseillent le gouvernement au sujet des enjeux relatifs aux sciences et à la technologie. Une évaluation suppose la compréhension de ce que nous savons au sujet d'une question, et peut-être plus important encore, de ce que nous ne savons pas. Une évaluation propose un point de vue global sur des enjeux complexes et clarifie les grandes lignes du débat. Au mieux, le processus d'évaluation permet d'établir une compréhension commune et d'instaurer un consensus au sujet des questions qui demeurent sans réponses. Toute recommandation devrait être fondée sur l'évaluation³⁵.

Eliot Phillipson, alors président de l'Institut canadien de médecine académique (ICMA), était l'un des participants à la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national. Peu après la table ronde, M. Leiss et Philip Cockshutt, directeur général de l'Académie canadienne du génie, ont fait des démarches auprès de M. Phillipson, croyant tous deux que pour être réellement représentatif, un organisme d'évaluation scientifique devrait inclure les domaines de la médecine et des sciences de la santé. Plus tard, cette idée prendrait forme avec la transformation de l'ICMA en Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS)^{36,37}.

Une proposition parallèle

La table ronde pour la création d'un organisme scientifique national a rapidement été suivie, le 28 février 2001, par la soumission d'une proposition initiée par l'ACG, A *Proposal to Create a Council to Provide Independent Expert Assessments of Science, Engineering and Technology Issues for the Government of Canada and for the Public of*

³⁵ *Ibid.*, p. 4.

³⁶ Entretien avec Eliot Phillipson.

³⁷ Il est intéressant de mentionner que l'adoption du nom « Académie canadienne des sciences de la santé » a été compliquée par le fait qu'un magasin de produits diététiques de London, en Ontario, portait le même nom. Malgré le fait que le magasin eut cessé ses activités en 2002, selon la législation canadienne, le nom ne peut être réutilisé avant deux ans suivant la cessation des activités de l'entreprise (discussion avec Jean Gray, le 3 décembre 2007).

Canada. Cette proposition a été soumise au nom de l'ACG, de la SRC et de l'ACSS³⁸ en réponse aux conclusions de la table ronde ainsi que pour exposer la vision de l'ACG à l'égard de la nouvelle organisation. Cette proposition réclamait la création d'une nouvelle organisation, que l'on suggérait de nommer le Comité consultatif national (NAC), faisant ainsi écho à la majorité des suggestions faites par les participants à la table ronde – c'est-à-dire qu'elle devait être une organisation indépendante, multidisciplinaire et proactive. La proposition indiquait également que la SRC et l'ACG seraient le « noyau logique » en ce qui a trait au financement de cette nouvelle organisation³⁹ :

L'ACG et la SRC possèdent toutes deux un mandat, une histoire et une tradition liés à la réalisation d'évaluations scientifiques indépendantes des principaux enjeux et à la préparation de conseils indépendants à l'attention du gouvernement. Toutes deux ont établi et maintenu des liens avec des organisations semblables d'autres pays, et ont participé activement à des rencontres internationales⁴⁰.

On supposait que la relation entre les académies membres et le NAC serait mutuellement avantageuse et que le Comité puiserait sa force dans la vitalité de ses membres :

L'ACG, la SRC et l'ACSS demeurent le lien principal auprès des académies scientifiques, technologiques et du génie internationales, en plus d'assumer des fonctions clés en matière de gestion au sein du NAC. Elles doivent être appuyées dans l'exercice de ces fonctions. En outre, le NAC soutiendra des activités spécifiques de l'ACG, de la SRC et de l'ACSS dans des domaines telle la sensibilisation aux sciences/littérature. Il peut aussi apporter son soutien à des études pour lesquelles le NAC a un intérêt particulier, mais qui s'inscrivent logiquement à l'intérieur du mandat de l'ACG, de la SRC ou de l'ACSS. Il est aussi envisagé que le NAC soutienne les activités du Partenariat en faveur

³⁸ Bien que l'ACSS n'ait formellement vu le jour qu'en 2004, Eliot Phillipson et Philip Cockshutt rappellent que déjà, en 2001, il était supposé que l'ICMA soit remplacé, en tant que membre des ACS, par une académie des sciences de la santé constituée selon des paramètres plus larges, soit l'ACSS.

³⁹ Notons qu'il n'est aucunement fait mention que l'ACSS fasse partie du « noyau logique ». Cela peut être dû au fait qu'elle n'existait pas encore à l'époque et que l'ICMA mettait davantage l'accent sur son propre développement. La proposition fait toutefois référence à la possibilité d'inclure les sciences de la santé : « ...des discussions sont en cours avec l'ICMA pour définir l'ACSS en tant que troisième membre fondateur » (p. 2).

⁴⁰ Académie canadienne du génie. *National Advisory Council of Canada: A Proposal to Create a Council to Provide Independent Expert Assessments of Science, Engineering and Technology Issues for the Government of Canada and for the Public of Canada*, 28 février 2001, p. 2.

des sciences et de la technologie (PFST)⁴¹, bâtissant ainsi de véritables liens entre la communauté des sciences et du génie et les membres du Parlement. Le soutien apporté aux académies fondatrices se fera dans le cadre d'une combinaison appropriée des ressources concrètes et financières⁴².

À l'époque, l'ACG s'attendait à ce que la nouvelle organisation soit une société filiale de propriété commune des académies membres⁴³. Les académies supposaient que chaque année, une certaine somme d'argent – environ 75 000 \$ par académie – serait allouée au maintien du personnel de soutien des académies membres, de sorte qu'à leur tour, elles soient en mesure d'apporter leur aide au NAC. On croyait également que les académies membres partageraient leurs employés de soutien, afin de contribuer au fonctionnement du NAC⁴⁴.

La proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national

Pendant ce temps, en 2001, le secrétaire d'État, Gilbert Normand, a formé un groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national, en réponse aux recommandations formulées dans le cadre de la table ronde du même nom⁴⁵. Le groupe de travail a entrepris de vastes consultations auprès des universitaires, des organisations scientifiques, des ONG et du gouvernement fédéral⁴⁶. Les membres du groupe de travail

⁴¹ Le PFST est une association coopérative composée de quelque vingt organisations nationales. Ses membres sont des représentants de l'industrie, du milieu universitaire et du gouvernement. Le PFST a été créé en 1995 par l'Académie des sciences de la Société royale du Canada. Sa mission est de représenter la communauté des sciences et celle du génie auprès du gouvernement du Canada (<http://www.pagse.org/fr/main.htm>).

⁴² Académie canadienne du génie. *Conseil consultatif national du Canada*, p. 7.

⁴³ Entretien avec Philip Cockshutt.

⁴⁴ Entretien avec Ron Nolan.

⁴⁵ Voir l'annexe C pour la liste des membres du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national.

⁴⁶ Groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. *A Proposal for the Canadian Academies of Science*, 2 janvier 2002, p. 2.

se sont inspirés de 71 soumissions pour guider leur éventuelle proposition. Un fonctionnaire qui travaillait chez Industrie Canada, à l'époque, s'en souvient, car étant donné que la majeure partie des soumissions étaient positives, cela avait permis de livrer au gouvernement un message très fort voulant que l'intérêt à l'égard d'un organisme d'évaluation scientifique soit assez important pour que l'on s'attarde à la proposition.

La proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national (janvier 2002) revendiquait la création des Académies canadiennes des sciences (ACS), « afin d'assurer que le Canada soit en mesure de réaliser des évaluations et de maintenir les liens internationaux nécessaires pour saisir les occasions et répondre aux défis que posent les progrès scientifiques⁴⁷ ». Cette proposition faisait état du fait que le Canada avait besoin d'une organisation scientifique nationale qui serait reconnue comme représentant le pays dans tous les domaines des sciences – incluant les sciences naturelles, l'ingénierie, les sciences de la santé, les sciences sociales, les lettres et les sciences humaines – et dont le mandat ne serait pas identique à celui des organismes existants, mais plutôt complémentaire⁴⁸. Cette mission et cette portée fondamentales sont demeurées les mêmes au sein des générations ultérieures du concept d'organisme scientifique national, de telle sorte que le Conseil des académies canadiennes en a hérité.

La proposition mentionne brièvement la relation envisagée entre les ACS et les académies membres. Elle indique qu'il doit exister une étroite collaboration entre elles, et qu'il est essentiel que les ACS puissent avoir accès aux membres des académies afin

⁴⁷ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 4.

d'être en mesure de bien remplir son mandat. La proposition définit également les académies membres comme étant des « actionnaires » des ACS⁴⁹.

Rappelant les difficultés vécues par la SRC, qui devait réaliser des évaluations sur la base de contrats ponctuels, la proposition soutient que sans une organisation dotée d'un mandat précis et d'une capacité de mener à bien des évaluations d'experts sur une base permanente, le Canada « a de moins en moins la possibilité de suivre le rythme des progrès scientifiques et, ainsi, d'être au fait de leurs répercussions et de leurs implications ». La proposition demandait donc 31 millions de dollars sur une période de dix ans, afin d'assurer la stabilité de l'organisation. Cette somme servirait à financer la réalisation de cinq ou six évaluations par année⁵⁰.

Il n'est pas clairement mentionné comment le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national envisageait la relation entre les ACS et les académies membres pour ce qui est du partage des responsabilités dans le cadre de la réalisation des évaluations – en d'autres termes, est-ce que les évaluations seraient la responsabilité exclusive des ACS ou certaines d'entre elles continueraient-elles à être menées par les académies membres et, le cas échéant, de quelle manière déciderait-on de leur attribution? La proposition n'abordait pas cet élément important.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 8-9.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 11.

Les Académies nationales des États-Unis (U.S. National Academies) en tant que modèle pour les ACS

Bien que de nombreux modèles internationaux aient été étudiés et consultés, les ACS étaient, au moment où M. Leiss a soumis sa proposition, en mai 2000, grandement inspirées du Conseil national de recherches (NRC) des États-Unis. M. Leiss indique :

La structure légale de ce système [celui des États-Unis] nous assure que l'Académie nationale des sciences sera la « grande sœur » au sein de cette famille composée de quatre membres. La « version canadienne » de ce système, telle que présentée dans la proposition soumise en mai 2000, conçoit le NAC exactement comme le NRC des États-Unis d'un point de vue légal : des représentants de la SRC et de l'ACG seraient à la tête du conseil d'administration du NAC, et les membres de la SRC formeraient la majorité au sein de ce conseil, à l'image des Académies nationales dans le cas des États-Unis⁵¹.

M. Leiss ajoutait que non seulement l'organisation canadienne proposée devait-elle être à l'image du système américain en ce qui a trait à sa structure légale, mais qu'elle devait également l'être du point de vue administratif :

Le modèle administratif le plus pertinent pour l'organisation canadienne est celui des États-Unis, au sein duquel le NRC fournit un soutien administratif ainsi que l'expertise de son personnel, conformément au rôle des trois académies nationales américaines dans le cadre de la production d'évaluations d'experts⁵².

Le gouvernement et les représentants des académies partageaient le point de vue voulant que les ACS soient à l'image des Académies nationales des États-Unis (voir l'annexe E pour une brève présentation de cette organisation). Philip Cockshutt a d'ailleurs affirmé que les ACS devraient en fait fonctionner comme un « bras de commande » des académies membres, « à l'image de la relation du NRC au sein des

⁵¹ William Leiss, *Development of the Expert Panel Process*, p. 25-26.

⁵² William Leiss, *The Development of the Expert Panel Process in Canada*, p. 34. Veuillez noter que les « trois académies américaines » dont il est question sont l'Académie nationale des sciences, l'Académie nationale du génie et l'Institut de médecine. Ce dernier, formé en 1970, n'a pas été désigné comme étant une « académie », bien qu'en pratique, il fonctionne de la même manière.

Académies nationales⁵³ ». Un haut fonctionnaire s'est dit d'accord, affirmant que c'était le modèle américain qui avait été retenu pour faire accepter l'idée au sein du gouvernement, « parce qu'il fonctionne. Il est plus facile de convaincre le Conseil des ministres lorsque vous lui présentez quelque chose qui fonctionne ».

⁵³ Entretien avec Philip Cockshutt.

3. CHEFS DE FILE POLITIQUES

En tant que secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement, Gilbert Normand a participé aux réunions Carnegie, des rencontres informelles des ministres des Sciences des pays du G8 et de leurs conseillers. Ces réunions ont commencé en 1991 et leur objectif est de permettre aux « pays de développer une relation de travail plus étroite, afin d'améliorer leur compréhension de différents points de vue nationaux et d'échanger leurs opinions au sujet des enjeux scientifiques⁵⁴ ».

À titre de participant à ces rencontres, Gilbert Normand a remarqué que les participants des autres pays étaient accompagnés d'au moins un conseiller provenant de leurs académies nationales. M. Normand croyait donc que le Canada, n'ayant pas d'organisme unique pour s'exprimer au nom de l'ensemble du milieu scientifique, faisait figure d'exception et qu'il était ainsi plus faible sur la scène internationale. Bien que la SRC aurait pu être cette académie nationale souhaitée, M. Normand était d'avis qu'elle n'était pas suffisamment représentative de l'ensemble du milieu scientifique pour remplir le rôle espéré⁵⁵.

En 2000, lorsque le professeur Leiss a, pour la première fois, sollicité l'appui du ministre Normand au concept d'une académie nationale qui réaliserait des évaluations scientifiques, l'un des proches conseillers de M. Normand à cette époque, Paul Dufour, l'a exhorté à accepter de se charger du dossier. Étant donné le grand intérêt de M. Dufour

⁵⁴ Ministère de l'Entreprise, R.-U. « Réunions Carnegie des ministres du G8 ». Adresse URL : www.dti.gov.uk/science/uk-intl-engagement/global_si_policy/global_policy/carnegie/page18327.html (dernière consultation : 2007-09-06).

⁵⁵ Entretien avec Gilbert Normand.

pour l'histoire des sciences et la recherche scientifique, M. Normand a beaucoup discuté avec ce dernier de la possibilité de s'engager dans ce projet. Mentionnons aussi une autre personnalité ayant eu une influence certaine dans le cadre de ce projet, et ce, dès les débuts, soit Michel Chrétien, physicien et chercheur médical accompli, et le frère de Jean Chrétien, premier ministre de l'époque. Toutefois, malgré le lien fraternel, M. Normand se souvient que le premier ministre était « poli, mais pas enthousiaste » au sujet du concept des ACS⁵⁶. Résolu, le ministre Normand a décidé d'appuyer la proposition développée par M. Leiss et la SRC. Toutefois, avant d'aller de l'avant avec le projet, il a été décidé que le parrainage de la proposition devait être élargi, ce qui a mené (tel que mentionné précédemment) à l'inclusion de l'Académie canadienne du génie. À la demande de M. Leiss, M. Normand a organisé la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national, qui a eu lieu en octobre 2000, afin de lancer les discussions au sujet de la formation d'une organisation scientifique nationale.

L'engagement de M. Normand dans le projet des ACS et son enthousiasme pour celui-ci a été crucial. Bien que le projet ait eu plusieurs meneurs et partisans en cours de route, M. Normand fut le seul à porter le flambeau sur la scène politique jusqu'à en faire une priorité absolue. Ses efforts lui ont valu le respect des représentants du gouvernement comme de ceux des représentants des académies. « Il était accroché à cette idée. Il était incroyablement tenace et n'aurait jamais laissé tomber », indique un représentant gouvernemental. « Gilbert Normand mérite beaucoup de crédit, car il était très préoccupé. Il était présent à toutes les réunions. La preuve, c'est que lorsque M. Normand a été démis [de son poste ministériel], l'idée a perdu son élan », rappelle Eliot Phillipson.

⁵⁶ Entretien avec Gilbert Normand.

M. Normand a cédé son poste en janvier 2002, à la suite du remaniement ministériel survenu après les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Les priorités du gouvernement ayant considérablement changé, le projet des ACS a largement perdu son élan politique pendant les deux années suivantes, jusqu'à l'arrivée de Paul Martin comme premier ministre, lequel a donné un nouveau souffle au projet en s'engageant financièrement dans le cadre de sa réponse au discours du Trône, le 6 octobre 2004.

L'un des éléments les plus saisissants en ce qui a trait à l'initiative des ACS est la façon dont cette idée est passée de dossier de longue date défendu par un ministre de second plan au sein d'Industrie Canada (Gilbert Normand) à une demande de financement faite par le premier ministre du Canada lui-même. Eliot Phillipson a affirmé qu'une leçon importante qu'il a apprise à la suite du remaniement ministériel de janvier 2002 est que « vous pouvez avoir une bonne idée, mais sans appui politique, elle n'ira nulle part. Il vous faut un chef de file politique⁵⁷ ».

Finalement, les ACS ont trouvé un nouveau chef de file politique en la personne du premier ministre Paul Martin, qui, selon M. Normand, avait déjà exprimé son intérêt envers un organisme d'évaluation scientifique lorsqu'il était ministre des Finances. Devenu premier ministre, l'intérêt de M. Martin a été ravivé grâce aux conseils insistants de son nouveau conseiller national des sciences, Arthur Carty – menant à l'engagement financier du premier ministre, en octobre 2004.

⁵⁷ Entretien avec Elliott Phillipson.

4. CONSTITUTION DES ACS EN PERSONNE MORALE

Retournons en arrière, deux ans et demi plus tôt, soit le 4 avril 2002, alors que les Académies canadiennes des sciences (ACS), telles qu'imaginées par le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national, étaient constituées en tant qu'organisation sans but lucratif. Bien qu'elle ne bénéficiait d'aucun financement lui permettant de commencer ses activités, la nouvelle organisation existait désormais en tant que personne morale, indépendamment des trois académies fondatrices – la RSC, l'ACG et l'ICMA.

Dès la réception de la proposition du groupe de travail, en janvier 2002, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont conseillé aux académies membres de constituer la nouvelle entité proposée en personne morale. L'argument, selon un haut fonctionnaire, était que « vous ne pouvez proposer de transférer de l'argent [provenant du gouvernement] s'il n'existe pas un organisme bénéficiaire acceptable pour le recevoir ». Les académies membres ont donc retenu les services d'un conseiller juridique et commencé à rédiger les lettres patentes et les règlements administratifs des Académies canadiennes des sciences⁵⁸. Selon les lettres patentes (avril 2002), les objectifs de la corporation (à cette époque, les ACS) étaient :

1. d'éduquer et de produire des évaluations en ce qui concerne les sciences, incluant, sans se limiter à, les sciences naturelles, le génie, les sciences de la santé ainsi que les sciences sociales, les lettres et les sciences humaines, sur des sujets considérés comme étant d'intérêt public;
2. d'améliorer l'accès du gouvernement, de l'industrie et du public aux meilleures données scientifiques portant sur des questions pressantes, dans le but d'éclairer le débat public et la prise de décisions;

⁵⁸ Les trois académies membres ont retenu les services d'un avocat de la firme Gowlings, Wayne Warren.

3. d'augmenter la visibilité de la communauté scientifique du Canada sur les scènes nationale et internationale;
4. de s'assurer, en collaboration avec les organisations membres, de bénéficier des avantages liés à la participation aux activités conjointes avec les académies nationales du monde;
5. de solliciter et de recevoir des dons et des subventions; de mettre en place et de maintenir des sources de financement permanentes et autres; de gérer, conformément aux termes d'acceptation de toute forme de financement, les capitaux et les revenus dérivés, afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-haut;
6. d'effectuer toute autre tâche nécessaire pour atteindre les objectifs mentionnés précédemment.

Les règlements administratifs ont été rédigés à la lumière des discussions survenues entre le personnel d'Industrie Canada et les membres du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. Des ébauches ont essentiellement été échangées par courrier électronique, lesquelles ont fait l'objet d'une dizaine d'itérations⁵⁹. Tammy Davies, directrice chez Industrie Canada, a fourni l'aide de secrétariat au groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. Elle était secondée, dans cette tâche, par Gilbert Normand, présent à toutes les réunions du groupe de travail, qui s'est assuré que les idées d'Industrie Canada soient reflétées dans la proposition. La SRC et l'ACG ont passé les règlements en revue avant qu'ils ne soient finalisés⁶⁰. Puisque l'ACSS était en pleine formation, à cette époque, des dispositions concernant l'intégration des successeurs des académies fondatrices ont été inscrites dans les règlements administratifs des ACS^{61,62}.

⁵⁹ Entretien avec Eliot Phillipson.

⁶⁰ Le point de vue de l'ICMA et celui de l'ACSS ont été fournis par le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national, par l'entremise de la contribution d'Eliot Phillipson et de Michel Chrétien, qui ont fait partie de ce groupe de travail (entretien avec Philip Cockshutt).

⁶¹ Lorsqu'il était membre du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national, Eliot Phillipson a exprimé le besoin pour l'ICMA – lequel, jusqu'ici, mettait l'accent sur la médecine académique – de devenir davantage multidisciplinaire et a suggéré qu'il se développe afin d'offrir une plus grande représentation des sciences de la santé. Les membres de l'ICMA ont approuvé cette idée au début de l'année 2001 et tenu une rencontre en juillet de la même année, à Toronto, pour évaluer l'intérêt de la

Un rôle international et une voix unificatrice pour les sciences

Dans la proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national soumise en 2002 dominait l'idée que les ACS représenteraient une « voix unificatrice » pour le domaine des sciences au Canada. Les ACS devraient être dotées d'une double mission : « (i) fournir une source crédible d'évaluations indépendantes des données scientifiques qui sous-tendent des problèmes urgents et des questions d'intérêt public, et (ii) offrir au Canada une voix sur le plan scientifique, tant sur la scène nationale qu'internationale »⁶³. Au sujet du rôle international des ACS, le groupe de travail a déclaré :

Le Canada fait partie des quelques rares pays industrialisés qui ne possèdent pas d'organisation scientifique nationale reconnue internationalement en tant que représentant du pays dans le domaine des sciences... De plus, il est très difficile pour le Canada de tirer avantage de l'excellent travail réalisé par les académies nationales étrangères sans pouvoir compter sur une organisation scientifique nationale reconnue mondialement⁶⁴.

Ce concept est important puisqu'il a continué d'être présent dans les discussions subséquentes auxquelles ont participé, d'une part, le conseil provisoire⁶⁵ des ACS et le groupe de travail chargé de la mise en œuvre de l'organisme (mis en place par les

communauté des sciences de la santé. Un document provisoire a été présenté dans le cadre de cette rencontre, lequel était basé sur ce qui venait d'être proposé pour les Académies canadiennes des sciences par le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. M. Phillipson percevait l'ACSS comme étant d'abord un organisme d'évaluation et, à ce titre, n'était pas d'accord avec la position de certaines personnes qui souhaitaient que l'organisation agisse en tant qu'organe consultatif et de défense. M. Phillipson était d'avis que cela aurait « porté atteinte à l'intégrité de la fonction d'évaluation ». En septembre 2004, l'ACSS a formé un comité directeur mandaté pour décider de la mission et de la structure de l'organisation. En décembre 2004, le comité directeur avait arrêté le contenu des règlements administratifs et le 17 décembre de la même année, l'ACSS était incorporée (entretien avec Eliot Phillipson).

⁶² « Règlement n° 1, Article I : Interprétation. (a) Définitions. « Organisations fondatrices membres » réfèrent à la Société royale du Canada, aussi connue sous le nom d'Académie canadienne des sciences, des arts et des lettres; à l'Académie canadienne du génie; à l'Institut canadien de médecine académique; ou aux organisation qui leur succéderont. Version du 5 mars 2002 des règlements administratifs des ACS.

⁶³ Organisation scientifique nationale, *A Proposal for the Canadian Academies of Science*, p. 4.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁶⁵ En 2005, le conseil provisoire était formé de six gouverneurs nommés par les trois académies membres, avant la formation du conseil des gouverneurs officiel (voir le chapitre 7 pour plus de renseignements sur le conseil provisoire).

académies membres)⁶⁶ et, d'autre part, le gouvernement, au moment des négociations de l'entente de financement, laquelle régirait l'utilisation du financement provenant de la subvention accordée aux ACS au début de l'année 2005. En février 2005, en examinant la version de 2002 de la proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique, les gouverneurs du conseil provisoire des ACS « ont confirmé leur acceptation de la dualité des éléments de l'énoncé de mission, constatant l'importance du volet "international", bien que celui-ci soit secondaire par rapport au rôle d'évaluation, en ce qui a trait à la répartition des fonds⁶⁷ ».

On se souviendra que Gilbert Normand avait déclaré que son intérêt à appuyer la mise en place d'une organisation scientifique nationale résultait de son expérience en tant que représentant du Canada sur la scène internationale. C'est également cet aspect international qui a attiré le premier ministre Martin. Expliquant pourquoi le premier ministre avait choisi de soutenir son conseiller national des sciences, lequel insistait sur l'importance de financer les ACS, Arthur Carty rappelle qu'« il était contrarié par le fait que le Canada était "à part" sur la scène internationale, parce qu'il ne possédait pas d'organisation scientifique nationale pour représenter nos intérêts dans le monde »⁶⁸. De plus, selon M. Carty, le premier ministre « reconnaissait la valeur d'une académie pour fournir une vue d'ensemble des données scientifiques afin de renseigner le gouvernement sur les principaux enjeux⁶⁹ ». Le premier ministre Martin, quant à lui, a affirmé que l'argument principal utilisé par M. Carty pour le convaincre de financer les ACS était

⁶⁶ Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre a été formé par les présidents des académies membres à la mi-octobre 2005. Il était composé de membres nommés par les présidents des académies membres et avait comme objectif d'assurer la mise en œuvre des ACS (voir le chapitre 7 pour plus de renseignements au sujet du groupe de travail chargé de la mise en œuvre).

⁶⁷ ACS, « Procès-verbal d'une réunion du conseil provisoire », 13 février 2005.

⁶⁸ Entretien avec Arthur Carty.

⁶⁹ Entretien avec Arthur Carty.

l'aspect international du projet de même que le besoin d'établir une relation avec les autres organisations du monde⁷⁰. Ces souvenirs démontrent bien l'importance du rôle qu'ont joué le volet « international » du projet ainsi que son caractère unificateur dans l'obtention du soutien aux ACS en cours de route – bien que plus tard, ces éléments aient été quelque peu limités dans l'entente de financement entre le gouvernement et les ACS.

⁷⁰ Entretien avec Paul Martin.

5. PÉRIODE DE LATENCE : 2002–2004

À la suite des attentats terroristes survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001, la sécurité nationale était au cœur des priorités du gouvernement du Canada. Cela semble d'ailleurs avoir constitué un élément déclencheur du remaniement ministériel qui a eu lieu en janvier 2002. Gilbert Normand a alors dû quitter son poste de secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement⁷¹. Son départ signifiait la perte du politicien le plus engagé à défendre le projet des ACS au sein du gouvernement. Ainsi, la perte d'un chef de file politique enthousiaste a rendu la tâche plus facile aux fonctionnaires qui étaient soit opposés au projet des ACS ou, au mieux, mitigés, leur permettant de retirer facilement le projet de la liste des priorités du gouvernement. Cela inclut les fonctionnaires des ministères à caractère scientifique qui étaient traditionnellement sceptiques envers le rôle de « coordonnateur scientifique » d'Industrie Canada. Un haut fonctionnaire chez Industrie Canada se souvient que même ceux à qui plaisait l'idée des évaluations « gratuites » – c'est-à-dire réalisées par les ACS en contrepartie d'une subvention gouvernementale – souhaitaient obtenir plus de renseignements et avoir un certain contrôle sur les décisions portant sur les ministères devant bénéficier de ces évaluations gratuites.

À la suite du remaniement ministériel de janvier 2002, Brian Tobin a été remplacé par Allan Rock au poste de ministre de l'Industrie. En décembre 2003, soit presque deux ans plus tard, Lucienne Robillard a succédé à M. Rock à ce titre. Enfin, l'élection de juillet 2004 a mené à la nomination d'un nouveau ministre de l'Industrie, David

⁷¹ Il y avait eu un remaniement ministériel seulement un an auparavant, en octobre 2000. Le ministre Manley était alors devenu ministre des Affaires étrangères, remplacé par Brian Tobin à la tête du ministère d'Industrie Canada.

Emerson. Bien que les ministres successifs n'aient fait preuve d'aucune opposition manifeste au concept des ACS – d'ailleurs, Allan Rock en a souvent parlé, et en termes favorables –, le jeu des « chaises musicales » au poste le plus élevé du ministère de même que d'autres problèmes plus urgents ont fait en sorte que le projet des ACS est demeuré hors de la liste des priorités d'Industrie Canada. En outre, bien que les ministres de second rang Bevilacqua et Pagtakhan⁷² aient soutenu l'initiative, ils n'ont pas fait preuve de l'engagement acharné de M. Normand envers le projet des ACS et ne sont pas demeurés assez longtemps au poste de secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement pour parrainer efficacement la nouvelle organisation⁷³.

Philip Cockshutt a défini ainsi la période de latence de 2002 à 2004 : « L'idée n'était pas morte, elle n'a simplement pas été nourrie ». En plus des fréquents changements au poste de ministre et de l'absence d'un chef de file politique possédant l'enthousiasme de M. Normand à l'égard du projet, M. Cockshutt croit que les académies membres avaient également de nombreux autres dossiers à traiter en marge de celui des ACS. Par exemple, l'ACG, en tant qu'organisation relativement jeune, tentait d'établir sa propre réputation et de se positionner à titre d'académie du génie. M. Cockshutt reconnaît que l'incertitude entourant les ACS était une source de frustration. Les académies membres avaient déjà dépensé 12 000 \$ (principalement en frais juridiques) et investi beaucoup de temps et de ressources dans la rédaction des règlements administratifs et les

⁷² Maurizio Bevilacqua a été secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et Développement du 15 janvier 2002 au 24 mai 2002. Rey Pagtakhan a ensuite occupé ces fonctions du 25 mai 2002 au 12 décembre 2003. Le poste a été aboli après le mandat de M. Pagtakhan, en 2003.

⁷³ Entretien avec Howard Alper. Howard Alper est un éminent chercheur. Il a été président de la SRC de 2001 à 2003, membre du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national et l'un des principaux partisans des ACS, et ce, dès les tout débuts.

démarches de constitution des ACS en personne morale, mais apparemment, sans résultats pratiques.

6. LA RENAISSANCE DES ACS

Le 6 octobre 2004, le premier ministre Paul Martin a annoncé l'intention du gouvernement fédéral de financer les Académies canadiennes des sciences :

J'annonce aujourd'hui que le gouvernement du Canada confiera un mandat aux Académies canadiennes des sciences. Notre but est de former une alliance nationale regroupant les sociétés de premier plan dans les domaines des sciences et de l'ingénierie. Cette alliance autonome recevra des fonds de soutien de 35 millions de dollars au cours des prochaines années pour ses activités. Les nouvelles Académies des sciences fourniront des conseils spécialisés sur le volet scientifique d'importants dossiers nationaux et internationaux, et elles donneront une voix prestigieuse au Canada au sein du chœur des groupes scientifiques internationaux⁷⁴.

Grâce à l'intérêt du premier ministre, les ACS étaient enfin sur le point de recevoir les ressources financières qui leur permettraient de prendre leur envol. Selon Paul Martin, il a discuté des ACS de façon informelle avec plusieurs personnes au fil des ans, en plus de Gilbert Normand. Parmi elles, nommons le sénateur Yves Morin, physicien et chercheur médical renommé ayant fait preuve d'un grand intérêt envers les ACS, de même que Maurice Strong⁷⁵, ancien conseiller principal auprès du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan⁷⁶.

⁷⁴ Réponse au discours du Trône, 6 octobre 2004.

⁷⁵ Ceci peut être lié au fait que Maurice Strong souhaitait, à l'époque que le Canada devienne l'hôte de l'Inter-Academy Council, lequel possédait alors (comme c'est toujours le cas aujourd'hui) son siège social à Amsterdam.

⁷⁶ Entretien avec Paul Martin.

Du point de vue du premier ministre, le principal défenseur des ACS au sein de la fonction publique était Arthur Carty⁷⁷. Le 1^{er} avril 2004 – six mois avant l’annonce du financement des ACS –, M. Carty a été nommé conseiller national des sciences, un poste nouvellement créé. Son bureau, situé dans le Bureau du Conseil privé, était donc partie intégrante des infrastructures du premier ministre, ce qui lui conférait une certaine autorité en matière de gestion de projets intergouvernementaux, comme celui des ACS⁷⁸. À la suite de la nomination de M. Carty, les fonctionnaires d’Industrie Canada chargés de piloter le projet des ACS avaient maintenant une solution à ce qui était apparu, jusque-là, comme un casse-tête, c’est-à-dire comment donner accès aux évaluations « gratuites » qui seraient réalisées par les ACS en contrepartie d’un financement public. En effet, les évaluations pourraient être déterminées par le conseiller national des sciences, permettant ainsi à tous les scrupules des autres ministères scientifiques relativement au rôle de « coordonnateur scientifique » d’Industrie Canada de reposer en paix⁷⁹.

M. Carty connaissait déjà le projet des ACS avant sa nomination au poste de conseiller national des sciences, mais en a appris encore davantage à ce sujet grâce à Paul Dufour, qui agissait comme intermédiaire entre M. Normand et M. Carty. Dès qu’il est entré en fonction, les représentants des académies membres et d’autres personnes intéressées lui ont immédiatement demandé de redynamiser le projet des ACS et de

⁷⁷ Arthur Carty a été président du Conseil national de recherches du Canada de 1994 jusqu’à sa nomination au titre de conseiller national des sciences, en 2004.

⁷⁸ Le poste de conseiller national des sciences a été transféré à Industrie Canada en 2006.

⁷⁹ Après que le premier ministre ait prononcé sa réponse au discours du Trône, Industrie Canada a semblé changer d’avis, mentionnant qu’il souhaitait être en charge de déterminer les cinq sujets d’évaluation qui seraient soumis annuellement aux ACS. Industrie Canada a indiqué qu’il possédait l’autorisation budgétaire pour le faire, contrairement au Bureau du conseiller national des sciences, et que, conséquemment, Industrie Canada était l’organe logique pour administrer le processus de sélection des sujets.

l'amener encore plus loin⁸⁰. Les représentants des académies ont même suggéré à M. Carty qu'il s'agissait là de la dernière chance de faire démarrer le projet des ACS⁸¹.

Ainsi, M. Carty a plaidé vivement au nom des ACS dans le cadre des séances d'information régulières avec la vice-première ministre, Anne McLellan, le chef de cabinet adjoint aux politiques du bureau du premier ministre, Peter Nicholson, et le premier ministre Martin lui-même. À la question de savoir pourquoi il a choisi de piloter cette initiative, M. Carty explique que la nature flexible de son poste lui permettait de sélectionner les dossiers qu'il souhaitait défendre, et qu'à titre de conseiller national des sciences, il bénéficiait de la tribune idéale pour mener à bien le projet des ACS.

7. FINANCEMENT DES ACS

Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre et le conseil des gouverneurs provisoire

Immédiatement après la réponse du premier ministre au discours du Trône, les présidents des trois académies membres – Gilles Paquet (SRC), Ron Nolan (ACG) et Paul Armstrong (ACSS) – ont décidé de former un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des ACS, constitué de représentants de chacune des académies⁸². Fort de l'engagement public de financement, il était maintenant temps de laisser les détails de mise en œuvre du projet à des gens qui possédaient à la fois le temps de s'en charger ainsi qu'une familiarité de longue date avec le projet des ACS. Parmi les membres du groupe de travail, on comptait William Leiss et Sandy Jackson de la SRC, Garry Lindberg et

⁸⁰ Entretien avec Arthur Carty.

⁸¹ Entretien avec Philip Cockshutt.

⁸² En octobre 2004, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre était formé et leur première rencontre avait lieu le 25 octobre de la même année.

Philip Cockshutt de l'ACG, ainsi que Peter Tugwell de l'ACSS. Ceux-ci étaient responsables de planifier la mise en œuvre des ACS avant que le premier conseil des gouverneurs soit nommé.

Pendant ce temps, un conseil provisoire formé de six membres – deux de chacune des académies fondatrices – a été mis en place le 26 novembre 2004. Toutefois, ses membres n'ont tenu leur première rencontre que le 13 février 2005⁸³. À la première rencontre du conseil, Philip Cockshutt a été nommé président intérimaire des ACS. Il a été décidé que jusqu'à ce que le premier conseil des gouverneurs soit pleinement constitué, M. Cockshutt assumerait le rôle de « personne-ressource désignée » au nom des trois académies membres⁸⁴, tant auprès de M. Carty que d'Industrie Canada.

Dès le début, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre et les présidents des académies membres ont travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires d'Industrie Canada pour rédiger l'entente de financement qui devait gouverner l'utilisation de la subvention de 30 millions promise dans le cadre du budget de 2005.

Discussions préliminaires avec les représentants d'Industrie Canada

Pendant ce temps, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont demandé à William Leiss, au début d'octobre 2004, soit peu après l'annonce du premier ministre, de soumettre une proposition incluant les détails au sujet du recrutement de personnel ainsi que de la façon dont l'argent promis circulerait au sein des ACS. Le 12 octobre 2004, M. Leiss a soumis à Industrie Canada un avant-projet qui proposait, entre autres, des transferts annuels de

⁸³ Le conseil provisoire est composé de : Howard Alper, président (SRC), Ron Nolan, vice-président (ACG), Martin Schechter, secrétaire trésorier (ACSS), Gilles Paquet (SRC), Kathleen Sendall (ACG) et Paul Armstrong (ACSS).

⁸⁴ Procès-verbal de la rencontre entre Philip Cockshutt et les fonctionnaires d'Industrie Canada, le 20 janvier 2005.

300 000 \$ aux académies membres – 150 000 \$ à la SRC et 75 000 \$ chacun à l'ACG et à l'ACSS⁸⁵. L'argent serait affecté à « la rémunération du personnel de soutien aux comités, aux voyages, à la collaboration internationale, aux frais d'exploitation et aux coûts indirects⁸⁶ ». Les fonctionnaires étaient toutefois opposés à tout transfert global de fonds aux académies membres, non seulement pour des raisons de responsabilisation (tel qu'exigé par le Conseil du Trésor et le ministère des Finances), mais aussi parce que les ACS avaient été présentées, au sein du gouvernement, comme étant un organisme multidisciplinaire – par conséquent, les évaluations ne devaient pas être données en sous-traitance ni être réalisées par une seule académie⁸⁷. On a donc demandé à M. Leiss de revoir sa proposition et d'en soumettre une nouvelle version, qui éliminerait la question des transferts d'argent.

Le 2 novembre 2004, M. Leiss a présenté à Industrie Canada une proposition révisée ne faisant aucune mention des transferts de fonds aux académies membres⁸⁸. Par la suite, M. Cockshutt, représentant de l'ACG, a été désigné par les académies membres pour agir en tant qu'agent de liaison officiel entre elles et Industrie Canada.

Dans le cadre d'une réunion tenue en décembre 2004, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre en est arrivé à deux façons de transférer certaines sommes d'argent aux académies membres – soit en imposant une taxe supplémentaire sur les activités

⁸⁵ Le titre de la proposition était *Canadian Academies of Science, Proposed Annual Steady-State Budget 2005–2015, Proposed Panel Governance Structure, Proposed Steady-State Staffing*. Elle contenait également une clause de non-responsabilité : « Ce document est exclusivement la responsabilité de son auteur et a été conçu uniquement à des fins d'évaluation et de planification. Il n'a pas été examiné ni approuvé par les trois académies nationales. Seul le conseil des gouverneurs des ACS possède l'autorité d'approuver et de publier des documents officiels de cette nature, lesquels peuvent différer en tout ou en partie de celui-ci ». M. Leiss se qualifie lui-même, sur la page de titre du document, comme étant « conseiller auprès des Académies canadiennes des sciences ».

⁸⁶ William Leiss, *Canadian Academies of Science, Proposed Annual Steady-State Budget 2005–2015, Proposed Panel Governance Structure, Proposed Steady-State Staffing*, 12 octobre 2004, p. 2.

⁸⁷ Entretien avec un fonctionnaire.

⁸⁸ Leiss, *Canadian Academies of Science, Proposed Annual Steady-State Budget 2005–2015*.

d'évaluation des ACS ou par l'entremise d'une entente contractuelle avec chacune des académies pour les services rendus dans le but de contribuer aux activités d'évaluation des ACS. Il a été estimé que chacune de ces possibilités pourrait rapporter entre 50 000 \$ et 100 000 \$ par année, par académie⁸⁹.

Évidemment, Industrie Canada et le groupe de travail chargé de la mise en œuvre n'étaient pas en accord sur ce point. Les présidents des trois académies ont effectivement refusé le contenu du message reçu par le groupe de travail de la part d'Industrie Canada.

Vers le budget 2005 : de janvier au 23 février

En début d'année 2005, les négociations avec Industrie Canada se déroulaient bien. Dans une réunion avec le conseiller principal en matière de politiques du ministre de l'Industrie, David Emerson, en janvier, Joseph Wright – un ancien président de l'ACG – a appris que l'autorisation du financement semblait être assurée et que celui-ci serait probablement accordé sous forme de versement forfaitaire par l'entremise d'une subvention conditionnelle⁹⁰.

Toutefois, les négociations n'allaient pas demeurer sans heurts bien longtemps. Environ un mois plus tard – et avant que le financement des ACS soit formellement annoncé dans le budget –, des négociations informelles au sujet d'une éventuelle entente de financement entre le gouvernement et les ACS avaient été entreprises. Dans le cadre d'une rencontre avec M. Cockshutt, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont proposé d'inclure à l'entente une clause qui empêcherait tout transfert de fonds des ACS aux

⁸⁹ ACS, « Procès-verbal d'une réunion du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des ACS », 10 décembre 2004.

⁹⁰ ACS, « Procès-verbal d'une réunion par téléconférence des présidents des académies membres », 17 janvier 2005.

académies membres⁹¹. M. Cockshutt a eu une discussion à ce propos avec M. Carty, affirmant que l'ajout de ce qu'il appelait le « cloisonnement fiscal » à toute entente de financement empêcherait les ACS d'atteindre leur plein potentiel, lequel dépendait de la vitalité et de la santé des académies membres⁹².

Le 13 février 2005, à la première réunion du conseil provisoire des ACS, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre a exhorté le conseil à dissuader le gouvernement d'exiger l'ajout d'une « cloison » à l'entente :

Il est recommandé que le conseil provisoire renforce le point de vue selon lequel l'ajout de contraintes aux relations entre les ACS et les académies membres pourrait s'avérer être contreproductif, en plus de porter préjudice au concept de base des ACS ainsi qu'à leur bien-être⁹³.

La présentation du budget fédéral, le 23 février 2005, a rendu officielle l'allocation de 30 millions de dollars pour soutenir les activités de base des ACS pendant une période de dix ans (en supposant que le gouvernement minoritaire survive) :

Académies canadiennes des sciences

Il est primordial que le gouvernement demeure informé des derniers développements scientifiques. Les gouvernements et les différentes organisations doivent avoir accès à des analyses opportunes, impartiales et rigoureusement scientifiques de l'état des connaissances dans des domaines aussi complexes que la biotechnologie et les changements climatiques. Les Académies canadiennes des sciences sont une organisation indépendante qui rassemble les plus grands experts scientifiques du Canada et qui jouit d'un positionnement unique pour mener à bien des évaluations spécialisées des données scientifiques qui sous-tendent différentes questions d'intérêt pour le gouvernement de même que pour les Canadiens.

Le budget 2005 accorde 30 millions de dollars pour 2004–2005 aux Académies canadiennes des sciences, lesquels devront être utilisés par cet organisme au cours des dix

⁹¹ ACS, « Procès-verbal d'une réunion du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des ACS », 2 février 2005.

⁹² Entretien avec Philip Cockshutt.

⁹³ CAS, « Aide-mémoire – Du groupe de travail chargé de la mise en œuvre à l'attention du conseil provisoire », 13 février 2005.

prochaines années pour réaliser des évaluations indépendantes de l'état des connaissances scientifiques dans les domaines clés⁹⁴.

Les négociations : du 25 février au 23 mars 2005

Les négociations entre le gouvernement et les ACS au sujet des termes de l'entente de financement ont eu lieu au moment où le climat politique était grandement influencé par la publication d'un rapport cinglant par le vérificateur général concernant la mauvaise utilisation des fonds publics dans le cadre du financement de certaines activités de commandite gouvernementales au Québec. Ce qui est maintenant connu sous le nom de « scandale des commandites » a eu pour résultat une enquête publique dirigée par le juge John Gomery. En septembre 2004, la Commission Gomery a commencé à entendre les témoignages. Citant l'un des fonctionnaires ayant participé aux négociations de l'entente de financement des ACS :

Le climat politique [du moment] était propice à la prudence. L'argent des contribuables ne devait pas servir à faire fonctionner trois organisations élitistes. Le projet avait été mené à bien parce qu'il existait un besoin d'avoir une organisation qui soit en mesure de réaliser des évaluations indépendantes. Il fallait être certain que l'argent serait utilisé dans ce but précis.

D'autres fonctionnaires soulignent la pertinence des appréhensions de longue date du vérificateur général concernant le financement forfaitaire d'organismes indépendants, comme la Fondation canadienne pour l'innovation. Cela aurait d'importantes répercussions sur la façon dont allaient se dérouler les négociations entourant l'entente de financement. Le vérificateur général a insisté sur l'importance d'établir des ententes strictes en vue d'une reddition de comptes exemplaire. En fait, tandis qu'il négociait l'entente de financement des ACS, Industrie Canada renégociait simultanément des

⁹⁴ *Le plan budgétaire 2005*, p. 131.

ententes similaires avec d'autres organisations indépendantes bénéficiant du soutien financier du gouvernement, afin d'y inclure de nouvelles contraintes, plus strictes. Toutes les ententes de financement devaient désormais être conformes aux nouvelles règles, approuvées par le vérificateur général, et respecter les normes en matière de responsabilité.

Article 6.4 – La « cloison »

La première ébauche de ce qui allait devenir l'entente de financement formelle entre les ACS et le gouvernement a été présentée aux représentants des académies membres le 25 février 2005. Ce document ne contenait aucune mention d'une clause empêchant formellement les transferts de fonds entre les ACS et les académies membres⁹⁵.

Au fur et à mesure que les négociations progressaient, de plus en plus de ministères se sont engagés dans le dossier, notamment dans le but de conseiller Industrie Canada au sujet de son entente avec les ACS. Ainsi, au terme des négociations, le ministère de la Justice et celui des Finances de même que le Secrétariat du Conseil du Trésor et le vérificateur général avaient tous fait valoir auprès d'Industrie Canada les conditions qu'ils souhaitaient voir incluses à l'entente. Le Conseil du Trésor possédait une liste de vérification des procédures indiquant tout ce qui devait être inclus dans les ententes de financement afin que celles-ci répondent aux exigences du vérificateur général. Le gouvernement a donc insisté sur des formulations absolues, qui ne laissaient place à aucune délégation de responsabilités ou transferts de fonds des ACS aux

⁹⁵ Ébauche de l'entente de financement, le 25 février 2005. Un fonctionnaire a indiqué que la négociation de l'entente de financement des ACS de même que sa rédaction ont représenté un défi à cause de la nécessité de faire le pont entre les objectifs du gouvernement et ceux des trois académies membres fondatrices.

académies membres, sauf à certaines conditions extrêmement restreintes. Cette condition fut ainsi nommée « cloison » dans l'entente de financement :

Article 6.4

Les ACS devront opérer indépendamment de leurs membres et ne devront pas donner en sous-traitance ou confier la réalisation d'évaluations ou d'éléments importants de travaux liés à la réalisation d'évaluations à toute autre organisation, incluant tout membre des ACS, ni partager les ressources financières et humaines avec leurs membres. Toutefois, les ACS peuvent :

a) faire appel au soutien intellectuel de leurs membres et d'autres organisations, par l'entremise de l'affectation provisoire d'experts aux ACS, par exemple, ou par la mise en place de listes d'experts susceptibles de pouvoir participer à la réalisation d'évaluations, puis offrir à de tels membres ou organisations une compensation juste et équitable en échange de leur soutien.

Cette disposition a suscité la consternation au sein du conseil provisoire des ACS. Bien que les négociations approchaient l'échéancier fixé (en mars) pour l'obtention des fonds promis dans le budget 2005, il semblait pourtant qu'aucune entente ne surviendrait. L'ACG et l'ACSS étaient tous deux prêts à abandonner la négociation d'une entente si l'article 6.4 n'était pas assoupli⁹⁶. Le 16 mars 2005, le conseil provisoire a tenu une rencontre par téléconférence afin de voter sur la signature ou non de l'entente. Le président, Howard Alper, a reporté le vote au jour suivant, dans le but d'accorder à chaque membre une dernière nuit pour réfléchir à sa position⁹⁷. Cette nuit-là, d'ailleurs, les appels téléphoniques ont été nombreux entre les représentants des académies membres et les fonctionnaires, parlementant jusqu'à la dernière minute, tenant ainsi l'avenir du projet des ACS entre leurs mains. Ainsi, à la dernière heure, certaines concessions ont été faites – ne concernant toutefois pas la clause dite « de

⁹⁶ Entretiens avec Ron Nolan et Paul Armstrong.

⁹⁷ Entretien avec Howard Alper.

cloisonnement » –, de sorte que le 17 mars 2005, les trois académies étaient d'accord pour donner leur aval à l'entente de financement⁹⁸.

Interrogés à savoir pourquoi l'ACG et l'ACSS ont finalement accepté de signer l'entente, Ron Nolan (représentant l'ACG) et Paul Armstrong (représentant l'ACSS) ont tous deux affirmé qu'ils avaient conclu qu'ils devaient absolument signer l'entente ou voir le projet dans son ensemble tomber à l'eau⁹⁹. M. Armstrong a expliqué que « c'était à prendre ou à laisser ». Il a donc « accepté l'entente tout en sachant pertinemment que, bien qu'elle fût excessivement restrictive, il s'agissait là d'une occasion historique, et qu'il serait possible de la modifier pour mieux l'harmoniser avec la perception initiale et la compréhension du conseil provisoire au moment de commencer son travail¹⁰⁰ ».

Du point de vue d'Industrie Canada, il est important de rappeler le contexte politique à Ottawa à la suite du scandale des commandites et de la Commission Gomery, qui était alors en cours. Il existait maintenant une nouvelle obligation absolue de rendre des comptes, interprétée par les fonctionnaires comme la nécessité de suivre la trace de chaque dollar dépensé par le gouvernement. Au même moment, d'un point de vue politique, les fonctionnaires avaient déterminé que les ACS seraient un « nouvel organisme indépendant doté de son propre mandat ». Afin de s'assurer qu'il en serait bel et bien fait ainsi, l'entente de financement a été conçue de sorte que la subvention de 30 millions de dollars accordée aux ACS ne serait accessible à aucune autre partie, et pour l'atteinte d'aucun autre objectif.

⁹⁸ Les concessions comprenaient une réduction du nombre d'évaluations demandées annuellement de six à cinq, de même qu'une augmentation de la limite maximale des coûts indirects de 30 % à 36 % du financement.

⁹⁹ Entretiens avec Ron Nolan et Paul Armstrong.

¹⁰⁰ Communication de Paul Armstrong, 17 novembre 2007.

La composition du conseil des gouverneurs

La composition du conseil des gouverneurs des ACS fut un autre enjeu de taille au cours des négociations entourant l'entente de financement, et même par la suite. La question de la composition du conseil a grandement évolué depuis son concept initial, dans la proposition soumise au gouvernement par la SRC et l'ACG, en mai 2000. La proposition originale préconisait que le contrôle soit confié aux gouverneurs du conseil nommés par les académies membres. La proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national, soumise le 2 janvier 2002, en revanche, réclamait un conseil équilibré, composé de douze à vingt membres¹⁰¹. Initialement, le conseil des ACS devait avoir :

- deux gouverneurs nommés par chacune des organisations membres;
- six gouverneurs provenant du grand public;
- un membre du conseil élu par les autres membres pour agir en tant que président du conseil;
- un président de l'administration (membre non-votant).

Cette proposition a été formulée dans les règlements administratifs qui ont été rédigés et soumis avec les lettres patentes des Académies canadiennes des sciences, en avril 2002.

Le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national appuyait le concept d'un conseil équilibré, composé de gouverneurs nommés par les académies membres ainsi que d'autres, nommés au sein du public. Le modèle proposé par le groupe de travail indiquait clairement que si – et lorsque – le conseil augmentait son adhésion, « le nombre de membres du conseil nommés par les organisations membres sera[it]

¹⁰¹ Organisation scientifique nationale, *A Proposal for the Canadian Academies of Science*, p. 6-7.

toujours égal au nombre de membres provenant du public¹⁰² ». Le document précise la méthode selon laquelle les gouverneurs provenant du public devraient être choisis :

Les membres du conseil provenant du grand public ne peuvent être simultanément des dirigeants des organisations membres. Les règlements de constitution des Académies canadiennes des sciences incluront une clause prévoyant que les candidats au conseil des gouverneurs provenant du grand public seront sélectionnés à partir de recommandations confidentielles émanant d'un comité de sélection indépendant, après consultation auprès du ministre de l'Industrie. C'est le conseil des gouverneurs qui fera les nominations provenant du grand public¹⁰³.

On note ici la première mention de la participation ministérielle à la nomination des gouverneurs. Bien que la proposition du groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national fût utilisée pour guider la rédaction des règlements administratifs, seules quelques-unes de ses recommandations ont été adoptées. Alors que les règlements de 2002 qui ont été adoptés par les ACS proposaient un équilibre entre les gouverneurs provenant du public et ceux issus des académies membres, ils ne faisaient aucune mention d'une possible participation du ministre à la sélection des gouverneurs provenant du public. En fait, ces règlements indiquaient clairement que les gouverneurs choisis parmi le public en général devraient être nommés exclusivement par les gouverneurs représentant les académies membres :

Article V Le conseil

(c) Composition du conseil : Le nombre de gouverneurs composant le conseil devra être déterminé, de façon périodique, conformément aux dispositions suivantes :

(i) Sauf dans le cas de postes vacants, *le nombre de gouverneurs nommés au conseil par les organisations membres devra toujours être égal au nombre de gouverneurs nommés parmi le grand public.*

(iii) *Les gouverneurs provenant du grand public devront être nommés par les gouverneurs nommés par les académies membres.* Un gouverneur nommé parmi le grand

¹⁰² *Ibid.*, p. 7.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 7.

public devra être choisi conformément à l'article IX et sa nomination devra être fondée sur sa capacité à contribuer à l'atteinte des objectifs des corporations. Ce gouverneur devra également posséder au moins l'une des qualifications décrites à l'article IV(c) (iv). *Un gouverneur nommé parmi le grand public ne doit pas être un dirigeant, un représentant, un employé ou un mandataire d'une organisation membre pendant la durée de son mandat en tant que gouverneur au sein du conseil* (note : c'est nous qui soulignons)¹⁰⁴.

Environ trois ans plus tard, au cours des négociations concernant l'entente de financement, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont insisté sur la participation de leur ministre dans le processus de nomination des gouverneurs provenant du public, afin de s'assurer que l'équilibre du conseil des ACS demeurerait « libre » par rapport aux intérêts spécifiques des académies membres. Les fonctionnaires ont donc réclamé ces ajouts à l'entente de financement approuvée à la fin mars 2005 :

Article 2.1 Structure organisationnelle et engagement des ACS

- (i) Le ministre aura le droit de nommer des gouverneurs parmi le grand public de sorte que le nombre de gouverneurs nommés au conseil par le ministre devra être égal au nombre de gouverneurs nommés par les membres, moins deux¹⁰⁵.

Comme six gouverneurs devaient être nommés par les trois académies membres (deux nominations chacune), quatre gouverneurs seraient nommés par le ministre. Deux autres gouverneurs provenant du public devraient être nommés par les six gouverneurs nommés par les académies membres, portant ainsi à 12 le nombre de membres du conseil. (Les règles de composition ont été rédigées pour assurer que les gouverneurs nommés par le ministre soient toujours en nombre minoritaire, et ce, pour que les ACS demeurent formellement indépendantes du gouvernement.)

¹⁰⁴ Règlements des ACS, Article V(c), 2002. Nous avons souligné certains passages particulièrement pertinents dans le cadre de cette discussion.

¹⁰⁵ Entente de financement, Article 2.1 (i), version du 22 mars 2005.

Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre avait certaines préoccupations au sujet de la nomination de gouverneurs par le ministre, craignant que le processus soit aussi long que dans le cadre des nominations par décret (qui durent souvent plusieurs mois). En juillet 2005, le conseil provisoire a exhorté Industrie Canada à amender l'entente de financement de sorte que le ministre « recommande » plutôt qu'il « nomme » des gouverneurs au conseil des ACS¹⁰⁶. C'est ainsi que le 6 octobre 2005 a été approuvé le *premier amendement à l'entente de financement*, qui va comme suit :

2. Le paragraphe i) de la sous-section 2.1 est supprimé et remplacé par ce qui suit :

« Les ACS devront amender leurs règlements pour s'assurer que :

(i) nonobstant le fait que le ministre de l'Industrie n'est pas membre des ACS, celui-ci aura le droit de nommer des personnes provenant du grand public au conseil des gouverneurs pourvu que le nombre de gouverneurs ainsi nommés soit égal, en tout temps, au nombre de gouverneurs nommés par les membres, moins deux. Ces gouverneurs posséderont les mêmes droits et obligations que ceux nommés par les membres¹⁰⁷. »

De façon significative, une clause a été ajoutée à l'entente, dans le but de confirmer que les gouverneurs nommés par le gouvernement seraient considérés comme égaux, à tous égards, à ceux nommés par les académies membres. En réalité, aucun membre au sein des ACS ne devait être privilégié.

Épilogue

Selon plusieurs participants au projet, tant des académies membres que du gouvernement, les qualités de chef d'Howard Alper ont joué un rôle clé dans la signature de l'entente.

« Il était un bon meneur et un bon négociateur. Il était exactement le type de chef dont le

¹⁰⁶ Communication de Philip Cockshutt, 20 août 2007.

¹⁰⁷ Premier amendement à l'entente de financement, 6 octobre 2005.

projet avait besoin à cette étape », précise Philip Cockshutt¹⁰⁸. Un fonctionnaire a décrit M. Alper comme ayant été son premier contact au sein des académies. « Il comprenait la position du gouvernement et était réellement dévoué à la réalisation du projet des ACS. Il était un excellent intermédiaire. Il était dans la meilleure position pour arriver à résoudre à la fois les problèmes qui préoccupaient le gouvernement et ceux qui inquiétaient les académies membres. »

En fin de compte, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont cru qu'ils n'avaient d'autre choix que de lancer un ultimatum aux académies membres – soit celui de signer l'entente avec, entre autres, la clause de « cloisonnement », ou de perdre les fonds alloués au projet. Il s'agissait là de la réalité politique. On ne leur laissait donc aucune marge de manœuvre. Ces fonds avaient été alloués dans le cadre du budget 2005 et, par conséquent, devaient être déboursés avant le 31 mars, sans quoi il serait perdu et automatiquement destiné au remboursement de la dette. En d'autres mots, l'autre possibilité envisagée pour utiliser les 30 millions de dollars accordés pour financer les Académies canadiennes des sciences était la réduction de la dette du gouvernement fédéral du six millièmes d'un pour cent.

8. TRANSITION : d'avril 2005 à février 2006

Les négociations entre le gouvernement et les ACS n'ont pas pris fin avec la signature de l'entente de financement, pas plus que les fonds n'ont été immédiatement accessibles aux ACS. Bien que 30 millions de dollars aient été déposés au compte

¹⁰⁸ Entretien avec Philip Cockshutt.

bancaire de la corporation le 18 juillet 2005, les ACS ne pouvaient y avoir accès tant que certains amendements n'avaient pas été apportés à l'entente de financement ainsi qu'aux règlements administratifs. Entre autres choses, l'entente devait être amendée de manière à y intégrer les changements en matière de caractérisation des nominations ministérielles des gouverneurs des ACS (tel que mentionné précédemment). Les règlements des ACS devaient en outre être revus, afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun écart d'avec l'entente de financement¹⁰⁹.

Bien que le conseil des ACS ait accepté les amendements exigés le 6 octobre 2005, la corporation n'a pas eu accès aux fonds avant le 31 octobre, lorsque le Conseil du Trésor a finalement approuvé les amendements. Pendant ce temps, les ACS ont dû compter sur un prêt-relais de la SRC pour financer leurs activités de démarrage.

La séance inaugurale du conseil des gouverneurs a eu lieu le 11 septembre 2005 (voir l'annexe D pour une liste des membres du conseil inaugural). Dans le cadre de cette réunion, Philip Cockshutt s'est résigné à reprendre ses fonctions de directeur général de l'ACG et a été remplacé au poste de président intérimaire des ACS par John Leggat – une nomination prenant effet le 19 septembre. M. Leggat – retraité depuis peu de son poste de sous-ministre adjoint (Science et Technologie) au sein du ministère de la Défense nationale – a occupé ce poste jusqu'au 10 février 2006.

De novembre 2005 à mars 2006, on a principalement œuvré à établir et à mettre en marche la nouvelle organisation. À la suite d'une recherche nationale menée par Caldwell Partners, Peter Nicholson a été recruté au poste de président inaugural des ACS; cette nomination qui est entrée en vigueur le 6 février 2006. Peu après, soit le 1^{er} mars 2006, on a retenu les services de Marc Saner en tant que directeur des évaluations. Au

¹⁰⁹ Entretien avec John Leggat.

cours de cette période, le conseil a également dû se pencher sur des sujets d'évaluation potentiels.

M. Leggat, admirablement secondé par Sandy Jackson (détachée par la SRC), se consacrait alors à la recherche de bureaux adéquats à Ottawa pour accueillir les ACS, portant finalement son choix sur le bureau 1401 du 180, rue Elgin. Les Académies canadiennes des sciences – qui allaient bientôt être rebaptisées « Conseil des académies canadiennes » – avaient maintenant un endroit où loger, un noyau d'employés permanents et 30 millions de dollars en banque. Les ACS étaient fin prêtes à se lancer en affaires.

Encadré 3 L'ÉVOLUTION DU NOM

Académies nationales du Canada (mai – octobre 2000)

- C'est le nom qui a été utilisé dans la proposition soumise au gouvernement conjointement par la SRC et l'ACG. Selon William Leiss, ce nom était « une référence évidente et délibérée au système américain », dans lequel les Académies nationales sont un quatuor composé de l'Académie nationale des sciences, de l'Académie nationale du génie, de l'Institut de médecine et du Conseil national de recherches (*Development of the Expert Panel Process in Canada, 1995-2005*, p. 24).

Organisation scientifique nationale (octobre 2000 – janvier 2002)

- Il s'agit du nom adopté dans le cadre de la table ronde organisée par Gilbert Normand, les 4 et 5 octobre 2000. Selon le professeur Leiss, « M. Normand avait conclu, avec justesse, qu'il ne pourrait pas adapter ses plans dans le cadre de consultations et de discussions avec un grand public... L'appellation « Organisation scientifique nationale » était définitivement plus neutre à ce sujet, ce que les différentes parties ont jugé davantage approprié » (*Development of the Expert Panel Process in Canada, 1995-2005*, p. 26).

Conseil consultatif national du Canada (28 février 2001)

- Il s'agit du nom utilisé dans la proposition initiée et soumise par l'ACG en son propre nom ainsi qu'en celui de la SRC et de l'ACSS. Ce nom a eu une durée de vie très courte et n'a été utilisé que dans cette proposition.

Académies canadiennes des sciences (janvier 2002 – juin 2006)

- Ce nom a été adopté par le groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national dans sa proposition de janvier 2002. Le nom reflétait la volonté que la nouvelle organisation représente le Canada dans tous les domaines scientifiques (*A Proposal for the Canadian Academies of Science*, p. 1). C'est d'ailleurs sous cette appellation que l'organisation a été constituée en personne morale, en avril 2002. C'est aussi celui qui a été utilisé dans le cadre de la rédaction des règlements administratifs ainsi qu'au moment des négociations entourant l'entente de financement.

Conseil des académies canadiennes (20 juin 2006 – aujourd'hui)

- Ce dernier changement de nom a été fait à la demande du conseil des gouverneurs, qui a conclu que l'appellation « Conseil des académies canadiennes » était plus représentative de l'objectif poursuivi par la nouvelle organisation, laquelle était un organisme d'évaluation et non pas une société honorifique – c'est-à-dire que les ACS n'étaient pas de « membres » et, par conséquent, conformément à une convention bien établie, qu'elles n'étaient pas une « académie » à proprement parler. Le slogan du Conseil des académies canadiennes (CAC), *Le savoir au service du public*, clarifie l'objectif de l'organisation, bien qu'il soit important de mentionner que le CAC n'est pas un organisme consultatif en matière de politiques, mais plutôt un fournisseur d'évaluations de données scientifiques pertinentes liées à des questions importantes d'intérêt public.

RÉFÉRENCES

- Armstrong, Paul W., Laura J. Dempster, David G. Hawkins, Mary Law, Timothy H. Ogilvie, Carole Orchard, Martin T. Schechter, Robert D. Sindelar, Catharine I. Whiteside. « The Birth of the Canadian Academy of Health Sciences », *Clinical and Investigative Medicine*, vol. 28, n° 2, avril 2005.
- Brzustowski, Tom. The World Conference on Science. Ébauche, automne 1999 (dans les dossiers).
- Canada. Direction de la Gazette. Avis du gouvernement : Loi sur les corporations canadiennes. Lettres patentes. *La Gazette du Canada*, vol. 139, n° 10, 5 mars 2005. Adresse URL : <http://canadagazette.gc.ca/part1/2005/20050305/html/notice-e.html> (dernière consultation : 2009-08-20).
- Académie canadienne du génie. *National Advisory Council of Canada: A Proposal to create a Council to provide independent expert assessments of science, engineering and technology issues for the Government of Canada and for the public of Canada*, 28 février 2001 (archives du CAC).
- Académie canadienne des sciences de la santé. *Business Plan for the Canadian Academy of Health Sciences*. Ébauche, 22 juin 2005 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Lettres patentes, 2004 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Procès-verbal d'une rencontre du groupe de travail pour la mise en œuvre des ACS, 10 décembre 2004 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Procès-verbal d'une réunion par téléconférence des présidents des académies membres, 17 janvier 2005 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Procès-verbal d'une réunion du groupe de travail pour la mise en œuvre des ACS, 2 février 2005 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Aide-mémoire – Du groupe de travail chargé de la mise en œuvre à l'attention du conseil provisoire, février 2005 (archives du CAC).
- Académies canadiennes des sciences. Procès-verbal d'une réunion du conseil provisoire, 13 février 2005 (archives du CAC).
- Encyclopédie canadienne. « Conserver Society ». Adresse URL : www.canadianencyclopedia.ca/index.cfm?PgNm=TCE&Params=A1ART0001865 (dernière consultation : 2007-09-04).
- De la Mothe, John. « A Dollar Short and a Day Late: A Note on the Demise of the Science Council of Canada », *Queen's Quarterly*, vol. 99, n° 4, 1992.

- De la Mothe, John. *Using Knowledge to Advantage: A Discussion Paper*, Ottawa, 2000 (archives du CAC).
- Dence, Michael. *Providing Independent Expert Advice: Summary of Studies facilitated or directed by The Royal Society of Canada (1980-1995)*. La Société royale du Canada, 2000.
- Ministère de l'Entreprise, R.-U. « Réunions Carnegie des ministres du G8 ». Adresse URL : www.dti.gov.uk/science/uk-intl-engagement/global_si_policy/global_policy/carnegie/page18327.html (dernière consultation : 2007-09-06).
- Industrie Canada. *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : La stratégie fédérale*, Ottawa, Industrie Canada, 1996.
- Industrie Canada. *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle : Sommaire*, Ottawa, Industrie Canada, 1996.
- Leiss, William, et John Cairney. *Feasibility Study on Expert Panels: Credibility in Risk-Based Decision Making*. Série de documents de travail 95-3. Département de politique environnementale, École d'études politiques, Université Queen's, 1995.
- Leiss, William. *The National Academies of Canada. Part I: A Proposal to the Government of Canada*, Ottawa, La Société royale du Canada, 2000.
- Leiss, William. "Providing Independent Expert Advice to Government and the Public": *A Memorandum on the Role of National Academies and a Proposal for Canada. Part II: A Memorandum on the Role of National Academies*, Ottawa, La Société royale du Canada, 2000.
- Leiss, William. *Development of the Expert Panel Process in Canada 1995 – 2005: A report commissioned by the Council of Canadian Academies*. Ébauche, février 2007 (dans les dossiers).
- Manley, John. Lettre à M. William Leiss, 9 mai 2000 (archives du CAC).
- Table ronde pour la création d'un organisme scientifique national. *Using Knowledge to Advantage: The Need for a National Science Organization*. Compte-rendu des travaux des membres de la table ronde pour la création d'un organisme scientifique national, tenue à Aylmer, les 4 et 5 octobre 2000 (archives du CAC).
- Groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national. *A Proposal for The Canadian Academies of Science*, 2 janvier 2002 (archives du CAC).

Science.ca. « Kenneth Hare ». Adresse URL :
www.science.ca/scientists/scientistprofile.php?pID=168 (dernière consultation :
2007-09-06).

Segal, Brian. *Report of the National Academy Review Panel*, 1994 (archives du CAC).

Annexe A

Personnes interrogées

Note : Toutes les citations et les extraits des entretiens présentés dans ce document ont au préalable été approuvés par les personnes citées. L'affiliation des personnes interrogées est celle qui était en vigueur au moment des entretiens.

Paul Dufour 4 juillet 2007	Conseiller principal, Affaires internationales, Bureau du conseiller national des sciences
Eliot Phillipson 5 juillet 2007	Président, Fondation canadienne pour l'innovation
Philip Cockshutt 11 juillet 2007	Retraité; anciennement directeur général, Académie canadienne du génie
Marie Tobin 12 juillet 2007	Retraîtée; anciennement directrice générale, Direction générale de la politique d'innovation, Industrie Canada
Laird Roe 13 juillet 2007	Directeur intérimaire, Division de la politique, de la planification et des partenariats, Santé Canada
Marshall Moffat 18 juillet 2007	Retraité; anciennement directeur général, Direction générale de la politique d'innovation, Industrie Canada
Tom Brzustowski 20 juillet 2007	Professeur, École de gestion, Université d'Ottawa
Paul Martin 24 juillet 2007	Ancien premier ministre du Canada
John Leggat 24 juillet 2007	Consultant; anciennement président intérimaire, Académies canadiennes des sciences
Arthur Carty 25 juillet 2007	Conseiller national des sciences, Industrie Canada
Kevin Keough 25 juillet 2007	Président et directeur général, Alberta Heritage Medical Foundation for Medical Research
Ron Nolan 1 ^{er} août 2007	Retraité; anciennement président, Académie canadienne du génie

Paul Armstrong Président, Académie canadienne des sciences de la santé
16 août 2007

Gilbert Normand Retraité; anciennement ministre d'État aux Sciences, à la
20 août 2007 Recherche et Développement

Howard Alper Enseignant, Département de chimie, Université d'Ottawa;
23 août 2007 président, conseil des gouverneurs, Conseil des académies
canadiennes

Annexe B
Liste des participants
Table ronde pour la création d'un organisme scientifique national
Les 4 et 5 octobre 2000

Adams, Peter	Chambre des communes
Alper, Howard	Collectif en faveur des sciences et de la technologie
ApSimon, John	Université Carleton (CEST)
Attallah, Paul	Association canadienne de communication
Baglow, John	Alliance de la fonction publique du Canada
Barrat, Olga A.	Académie canadienne pour l'avancement de la science
Brook, Andrew	Association canadienne de philosophie
Brzustowski, Thomas A.	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Campbell, Robert	Association d'études canadiennes
Chivers, Tristram	Société canadienne de chimie
Chrétien, Michel	Institut Loeb de recherche en santé
Clarkson, John	Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Clements, Patricia	Fédération canadienne des sciences humaines
Cockshutt, Philip	Académie canadienne du génie
Conlon, Michael	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants
Cormack, Lesley	Société canadienne d'histoire et philosophie des sciences
Coulombe, Pierre	Association canadienne de science politique
Cox, Stephen	The Royal Society (Royaume-Uni)
Crichton, Charles A.	Association canadienne des revues savantes
de la Mothe, John	Faculté d'administration, Université d'Ottawa
Demers, Claude	Réseau québécois des entreprises innovantes
Dolbec, André	Société canadienne pour l'étude de l'éducation
Drake, Gordon	Association canadienne des physiciens et physiciennes
Dugal, Robert	Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada
Evans, Gwynneth	Bibliothèque nationale du Canada
Ford, Francine	Consortium canadien pour la recherche
Fortier, Pierre	Innovitech Inc.
Francis, Nicholas J.	Corporation PC Imageware (CEST)
Frize, Monique	Femmes en science et en génie (Ontario)
Gambell, Penny	B.C. Fruit Growers' Association (CEST)
Garrison, Robert	Société royale d'astronomie du Canada
Giroux, Brian	Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association
Giroux, Robert	Association des universités et collèges du Canada
Godbout, Germain	Association canadienne-française pour l'avancement

	des sciences
Godfrey, John	Chambre des communes
Groote, Joyce	BIOTECanada
Hervieux-Payette, Céline	Le Sénat du Canada
Hindle, Steve	Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Hoag, Norris	Conseil de recherches agroalimentaires du Canada
Hunsley, Terry	Conseil des ressources humaines de BIOTECanada
Itzkovitch, Irwin	Conseil international des métaux et de l'environnement
Johnson, Peter	Département de géographie, Université d'Ottawa
Jones, Paul	Association canadienne des professeures et professeurs d'université
Laird, Roy	Société canadienne des médiévistes
LeBlond, Paul	Pacific Institute for Science & Technology
Lefebvre, Margaret	Couchiching Institute on Public Affairs
Leiss, William	La Société royale du Canada
Lemay, Marie	Conseil canadien des ingénieurs
Levy, Isra	Association médicale canadienne
Linseman, Mary Anne	Instituts de recherche en santé du Canada
Lougheed, Tim	Association canadienne des rédacteurs scientifiques
Matthews, David	Société canadienne de sociologie et d'anthropologie
McBean, Gordon	Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère
McCurdy, Ross	InNOVAcorp
McGrath, Patrick	Société canadienne de psychologie
Moses, Robert	PCI Geomatics
Mulay, Shree	Association canadienne des études sur les femmes
Munroe-Blum, Heather	Université de Toronto
Naimark, Arnold	Comité consultatif canadien de la biotechnologie
Ng, Joseph	Joe Ng Engineering Ltd.
Palmer, Roger	Alberta Science and Research Authority
Patry, Bernard	Chambre des communes
Pelman, Alan I.	Weyerhaeuser Canada
Phillipson, Eliot	Institut canadien de médecine académique
Pitts, Charles	Canadian Biomedical and Health Research
Price, Ray	Trochu Meat Processors Ltd.
Quéré, Yves	Académie des sciences (France)
Ramirez, Mario	Société canadienne de génie biomédical
Robbins, Wendy	Association canadienne pour l'étude des langues et de la littérature du Commonwealth
Robert, Louise	Fédération canadienne des sciences humaines
Roots, Fred	Conseiller scientifique émérite
Rothschild, Henri	Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels
Roulx, Richard	Association des ingénieurs-conseils du Canada

Salahub, Dennis	Institut Steacie des sciences moléculaires
Sells, Bruce	Fédération canadienne des sociétés de biologie
Semenchuk, Gary	Société canadienne du cancer
Smith, Peter	Association des industries aérospatiales du Canada
Smith, Vedene	Institut de chimie du Canada
St. Onge, Dennis	Collectif en faveur des sciences et de la technologie
Strangway, David	Fondation canadienne pour l'innovation
Taylor, Peter A.	Société canadienne de météorologie et d'océanographie
Taylor, Keith	Société mathématique du Canada
Taylor, Alex	Académie canadienne du génie
Tholl, William	Fondation des maladies du cœur du Canada
Tremblay, Paulette	Assemblée des Premières Nations
Tremblay, Hélène	Conseil de la science et de la technologie
Tucker, John	Association pour l'avancement des études scandinaves au Canada
Walker, Peter	Association des facultés de médecine du Canada
Weaver, Linda	Institut canadien des ingénieurs
Westeinde, John	Commission canadienne de recherche sur la construction
Whitehead, Lois	Conseil des provinces atlantiques pour les sciences
Wiggin, Pamela	Conseil de recherches en sciences humaines
Woolnough, David	Association des collèges communautaires du Canada
Wright, Joseph	PAPRICAN

Annexe C Liste des membres

Groupe de travail pour la création d'un organisme scientifique national

Président

L'honorable Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
-----------------------------	--

Membres

Alper, Howard	Ancien président, Collectif en faveur des sciences et de la technologie Vice-recteur à la recherche, Université d'Ottawa
Barrat, Olga A.	Présidente, Académie canadienne pour l'avancement de la science
Brzustowski, Thomas A.	Président, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
Chrétien, Michel	Directeur, Centre régional de la Chimie des protéines et de l'Unité des maladies du vieillissement (Institut de recherche en santé d'Ottawa)
Clements, Patricia	Présidente, Fédération canadienne des sciences humaines
Cockshutt, Philip	Directeur général, Académie canadienne du génie
de la Mothe, John	Membre, Conseil d'experts en sciences et en technologie
Frize, Monique	CRSNG/Chaire Nortel, Femmes en science et en génie (Ontario)
Godbout, Germain	Directeur général, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
Groote, Joyce	Présidente, Crossing Sectors Inc.
Lefebvre, Margaret	Présidente, Couchiching Institute on Public Affairs
Leiss, William	Président, Société royale du Canada
Phillipson, Eliot	Président, Institut canadien de médecine académique
Piper, Martha	Présidente et rectrice, Université de la Colombie-Britannique
Strangway, David	Président et directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation

Annexe D
Membres du conseil des gouverneurs des Académies canadiennes des sciences

(octobre 2005)

Membres nommés par les académies

Howard Alper, président	SRC	Éminent professeur et vice-recteur à la recherche, Université d'Ottawa
Paul Armstrong	ACSS	Professeur, Université de l'Alberta
T. Geoffrey Flynn	SRC	Professeur, Université Queen's
Ron Nolan, vice-président	ACG	Président et directeur général, Hatch Associates Ltd.
Martin Schechter, secrétaire trésorier	ACSS	Professeur et chef du Département des soins de la santé et d'épidémiologie, Université de la Colombie-Britannique
Kathy Sendall	ACG	Première vice-présidente, Petro-Canada

Membres nommés par les gouverneurs

Elizabeth Parr-Johnston		Présidente, Parr-Johnston Consultants
Martha Piper		Présidente, Université de la Colombie-Britannique

Membres nommés par le ministre

Paul Bernard		Professeur titulaire, Département de sociologie, Université de Montréal
Richard Drouin		Avocat, McCarthy Tétrault
Edna Einsiedel		Professeure d'université et professeure au Département de communication, Université de Calgary
Chaviva Hošek		Présidente et directrice générale, Institut canadien de recherches avancées

Annexe E

Le rôle d'évaluation des Académies nationales des États-Unis (U.S. National Academies)

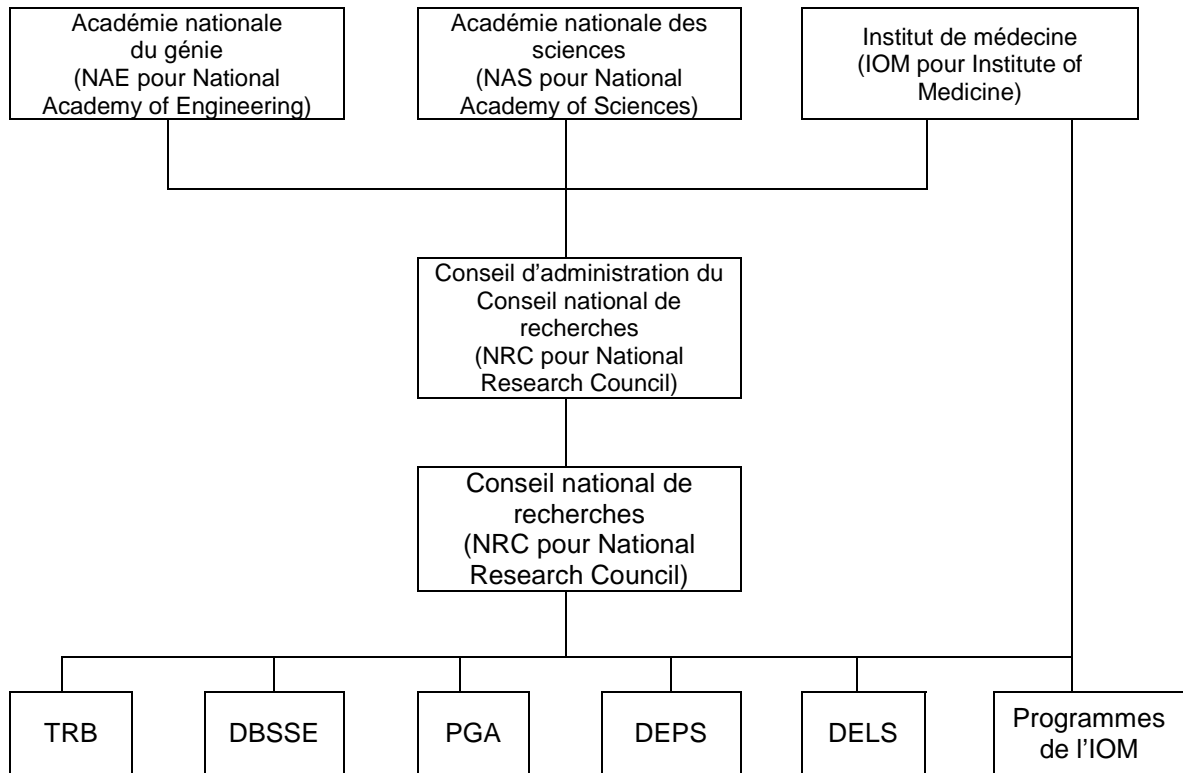
Les Académies nationales des États-Unis sont composées de quatre organisations : l'Académie nationale des sciences (NAS pour National Academy of Sciences), l'Académie nationale du génie (NAE pour National Academy of Engineering), l'Institut de médecine (IOM pour Institute of Medicine) et le Conseil national de recherches (NRC pour National Research Council). Les trois académies sont des organisations privées non gouvernementales, et soutenues par leurs membres. Elles ne reçoivent aucun financement gouvernemental *direct* en soutien à leurs activités honorifiques.

Le travail d'évaluation des Académies nationales est mené par le NRC, en collaboration avec un groupe de membres du personnel de l'IOM. Le NRC a été fondé en 1916 par l'Académie nationale des sciences. Son conseil est composé des administrateurs généraux de la NAS (dont le président agit à titre de président du conseil), de la NAE (dont le président agit à titre de vice-président du conseil) et de l'IOM. Le NRC réalise la majeure partie de ses recherches en faisant appel à des comités d'experts formés d'ingénieurs, de scientifiques et d'autres professionnels de pointe, lesquels collaborent à ces travaux de façon bénévole. Le personnel du NRC, qui soutient le travail des comités d'experts, est organisé en cinq sections principales (voir l'encadré). Le personnel de l'IOM (environ 140 employés) est installé au même endroit que celui du NRC et agit, dans les faits, comme une sixième section, soutenant les projets liés à la santé et à la

médecine conformément aux procédures établies et gérées par le conseil d'administration du NRC. Ainsi, quelque 1 100 personnes travaillent pour le compte du NRC et de l'IOM.

Plus de 80 % des travaux réalisés par le personnel du NRC et de l'IOM sont des contrats attribués à des agences gouvernementales américaines. En 2006, le budget annuel de l'organisation était d'environ 220 millions de dollars américains. Donc, bien que le gouvernement américain ne finance pas directement la NAS, la NAE et l'IOM, ses contrats avec le NRC et l'IOM incluent un volet pour les coûts indirects, dont une partie est distribuée de façon annuelle parmi la NAS, la NAE et l'IOM, pour soutenir leurs activités « académiques ».

LES ACADÉMIES NATIONALES (É.-U.)



- TRB - Transportation Research Board (Commission de recherche sur le transport)
- DBSSE - Division of Behavioral and Social Sciences and Education (Section de l'éducation et des sciences sociales et du comportement)
- PGA - Policy and Global Affairs Division (Section des politiques et des affaires internationales)
- DEPS - Division on Engineering and Physical Sciences (Section du génie et des sciences physiques)
- DELS - Division on Earth and Life Studies (Section des sciences de la Terre et de la vie)
- IOM - Institute of Medicine Programs – Health Sciences (Programme de l'Institut de médecine – sciences de la santé)

Le conseil d'administration du Conseil national de recherches est composé de :

Président : président de la NAS
 Vice-président : président de la NAE

Les autres administrateurs (11), soit le président de l'IOM et 10 administrateurs